

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



COUR DES COMPTES

**RAPPORT GENERAL SUR LE CONTROLE
DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES
N° 14/027 DU 31/12/2014 EN VUE
DE LA REDDITION DES COMPTES DU BUDGET DU
POUVOIR CENTRAL POUR L'EXERCICE 2015**

Kinshasa, octobre 2016

Le présent Rapport général sur le contrôle de l'exécution de la Loi de finances n° 14/027 du 31/12/2014, en vue de la reddition des comptes du Budget du Pouvoir central pour l'exercice 2015 comprend trois (3) parties :

- Introduction ;
- Analyses des opérations d'exécution de la Loi de finances n° 14/027 du 31/12/2014 ;
- Conclusions et recommandations.

PREMIERE PARTIE :

INTRODUCTION

L'introduction traite du mandat de la Cour des comptes, de l'objet, de l'étendue et des normes du contrôle de la Cour, du budget de l'exercice et de son exécution, de la déclaration générale de conformité entre les comptes individuels des Comptables publics principaux et le Compte général du Pouvoir central ainsi que des documents requis pour la reddition des comptes.

1. Mandat de la Cour des comptes

- ✚ Le mandat de la Cour des comptes ressort de l'article 173 de la Constitution, qui prescrit :

« Le compte général de la République est soumis chaque année au Parlement par la Cour des comptes avec ses observations.

Le compte général de la République est arrêté chaque année par la loi.»

- ✚ Par ailleurs, le contrôle par la Cour des comptes, de l'exécution des lois de finances s'inscrit dans le cadre de *l'assistance que la Cour des comptes apporte à l'Assemblée nationale*, conformément à l'article 124 de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques [LOFIP].
- ✚ Cette assistance se traduit par l'élaboration, à l'issue du contrôle, d'un Rapport sur l'exécution des lois de finances, donnant une vue d'ensemble de la situation financière du Pouvoir central, au terme de la gestion contrôlée.

2. Objet et portée du contrôle de la Cour des comptes

- ✚ Le contrôle de la Cour des comptes porte sur l'exécution de la loi de finances du dernier exercice clos et s'exécute à travers l'analyse du projet de loi portant reddition des comptes, élaboré sous la supervision

du Ministre ayant les Finances dans ses attributions et qui, conformément aux articles 28 à 30 de la LOFIP :

- i. *Constate les résultats définitifs d'exécution de la loi de finances de l'année* à laquelle elle se rapporte, par l'approbation des différences entre les résultats et les prévisions de ladite loi complétée, le cas échéant, par des lois de finances rectificatives ;
- ii. *Arrête le compte général* du Pouvoir central et *règle définitivement le budget* de l'exercice précédent par :
 - la constatation du montant définitif des résultats des encaissements des recettes et des dépenses payées se rapportant à la même année ;
 - l'approbation des dépassements de crédits résultant des cas de force majeure, par le vote des crédits complémentaires ;
- iii. *Annule la différence* entre le montant *des crédits ouverts* par le budget et le montant *des dépenses payées au 31 décembre* augmenté de celui des *crédits reportés*, conformément aux articles **53** et **93** de la LOFIP ;
- iv. *Etablit le compte de résultats*, qui comprend :
 - le *déficit* ou l'*excédent* résultant de la différence entre les recettes et les dépenses du *budget général* et des *budgets annexes* ;
 - les profits et pertes constatés dans l'exécution des comptes spéciaux ;
 - les *profits et pertes* résultant éventuellement de la gestion des *opérations de trésorerie* ;
- v. *Autorise l'inscription des résultats définitifs* des opérations au *compte consolidé* qui enregistre les soldes positifs ou négatifs obtenus au cours des différentes gestions budgétaires.

✚ Le 2^e alinéa de l'article 28 de la LOFIP édicte notamment que la loi portant reddition des comptes est présenté «...**dans les mêmes formes** » que la loi de finances de l'exercice clos auquel elle se rapporte.

- ✚ Pour leur part, les articles 80 et 81 déterminent les documents à annexer au projet de loi portant reddition des comptes et ceux devant l'accompagner.

3. Conformité aux normes

Trois (3) principes caractérisent toute Institution Supérieure de Contrôle (ISC) de type juridictionnel, comme la Cour des comptes de la République Démocratique du Congo : l'*indépendance*, la *collégialité* et la *contradiction*.

Ces principes sont d'application durant toute la procédure, jusqu'à l'adoption du rapport.

S'agissant du principe du contradictoire, les experts du Gouvernement de la République ont rencontré, à son siège, la Cour des comptes, pour des séances de clarification.

Les explications et autres précisions fournies à cette occasion ont été intégrées dans le présent Rapport général.

4. Prévisions budgétaires de l'exercice

Pour rappel, les recettes et les dépenses du budget de l'exercice 2015, telles que retenues dans la Loi de finances n° 14/027 du 31/12/2014 pour l'exercice 2015 ont été arrêtées en équilibre, en recettes et en dépenses, à FC 8 496 349 867 384,00 se présentant comme suit :

A- RECETTES	: FC 8 496 349 867 384,00
I. BUDGET GENERAL	: FC 7 586 218 963 428,00
I .1. Recettes internes	: FC 6 004 190 458 794,00
I .1.1 Recettes courantes	: FC 6 004 190 468 794,00
A. Recettes des Douanes et Accises	: FC 2 579 343 267 599,00
B. Recettes des Impôts	: FC 2 374 764 594 071,00
C. Recettes non Fiscales	: FC 622 544 376 946,00
1) DGRAD	: FC 622 544 376 946,00
2) AUTRES	: FC 0,00
D. Recettes de Pétroliers Producteurs:	FC 427 538 220 178,00
1) DGI	: FC 184 505 121 293,00
2) DGRAD	: FC 243 033 098 885,00
I .2. Recettes extérieures	: FC 1 582 028 504 634, 00

A. Recettes extérieures d'Appuis budgétaires	: FC	50 985 200 233,00
1) Dons Budgétaires	:	-
2) Ressources PPTE	: FC	50 985 200 233,00
3) Ressources Allègements IADM:		-
B. Recettes extérieures de Financement des Investissements	: FC	1 531 043 304 401,00
1) Dons Projets	: FC	1 521 972 889 841,00
2) Emprunts Projets	: FC	9 070 414 560,00
II. BUDGETS ANNEXES	: FC	535 021 391 940,00
III. COMPTES SPECIAUX	: FC	375 109 512 016,00
B- DEPENSES	: FC	8 496 349 867 384,00
I. BUDGET GENERAL	: FC	7 586 218 963 428,00
I .1. Dette publique en capital	: FC	236 806 650 000,00
I .2. Frais financiers	: FC	104 494 876 000, 00
I .3. Dépenses de Personnel	: FC	1 960 969 809 593,00
I .4. Biens et matériels	: FC	268 808 950 276,00
I .5. Dépenses de Prestations	: FC	411 749 945 926,00
I .6. Transferts et Interventions de l'Etat	: FC	1 834 501 341 339,80
I .7. Equipements	: FC	1 669 199 557 618, 50
I .8. Construction...	: FC	1 099 687 832 674, 70
II. BUDGETS ANNEXES	: FC	535 021 391 940,00
III. COMPTES SPECIAUX	: FC	375 109 512 016,00

5. Résultats de l'exécution du budget

Voté en équilibre, en recettes comme en dépenses, à FC 8 496 349 867 384,00, le Budget du Pouvoir central pour l'exercice 2015 a été exécuté à 65,38%, soit FC 5 554 610 149 047,80 en recettes et 68,22%, soit FC 5 796 221 494 097,90 en dépenses, dégageant un déficit de FC 241 611 345 050,10.

**Tableau n°1 : Synthèse de l'exécution du Budget du Pouvoir central/Exercice 2015
(en FC)**

RUBRIQUES	PREVISIONS	PART RELATIVE (%)	REALISATIONS	PART RELATIVE (%)	TAUX DE REALISATI ON (%)
I. RECETTES					
I.1. BUDGET GENERAL	7 586 218 963 428,00	89,29	5 154 922 989 973,71	92,80	67,95
I.1.1. RECETTES INTERNES/COURANTES	6 004 190 458 794,00	70,67	4 420 076 744 474,28	79,57	73,62
1. Recettes des Douanes et Accises	2 579 343 267 599,00	30,36	1 842 597 972 587,00	33,17	71,44
2. Recettes des impôts/ Hors Pétroliers et TVA	2 374 764 594 071,00	27,95	1 930 024 988 950,23	34,75	81,27
3. Recettes non fiscales	622 544 376 946,00	7,33	466 820 985 049,02	8,40	74,99
DGRAD/Hors Pétroliers	622 544 376 946,00	7,33	457 496 964 018,16	8,24	73,49
4. Recettes des chancelleries	0,00	0,00	9 324 021 030,86	0,17	-
5. Recettes des Pétroliers producteurs	427 538 220 178,00	5,03	180 632 797 888,03	3,25	42,25
1. DGI	184 505 121 293,00	2,17	78 417 292 545,54	1,41	42,50
2. DGRAD	243 033 098 885,00	2,86	102 215 505 342,49	1,84	42,06
I.1.2. RECETTES EXTERIEURES	1 582 028 504 634,00	18,62	734 846 245 499,43	13,23	46,45
I.1.2.1. RECETTES EXTERIEURES D'APPUIS BUDGETAIRES	50 985 200 233,00	0,60	0,00	0,00	0,00
Emprunt programme	0,00	0,00	0,00	0,00	-
- Dons budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	-
- Ressources PPTE	50 985 200 233,00	0,60	0,00	0,00	0,00
- Ressources allègements IADM	0,00	0,00	0,00	0,00	-
I.1.2.2. RECETTES EXTERIEURES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	1 531 043 304 401,00	18,02	734 846 245 499,43	13,23	48,00
Dons projets	1 521 972 889 841,00	17,91	652 812 177 856,10	11,75	42,89
Emprunts projets	9 070 414 560,00	0,11	82 034 067 643,33	1,48	904,41
I.2. BUDGETS ANNEXES	535 021 391 940,00	6,30	115 965 068 001,85	2,09	21,67
I.3. COMPTES SPECIAUX	375 109 512 016,00	4,41	283 722 091 072,24	5,11	75,64
TOTAL RECETTES	8 496 349 867 384,00	100,00	5 554 610 149 047,80	100,00	65,38
II. DEPENSES					
	PREVISIONS	PART RELATIVE (%)	PAIEMENTS	PART RELATIVE (%)	TAUX D'EXECUTI ON (%)
II.1. BUDGET GENERAL	7 586 218 963 428,00	89,29	5 430 520 290 048,54	93,69	71,58
II.1.1. DEPENSES COURANTES	4 817 331 573 134,80	56,70	4 322 524 672 656,23	74,57	89,73
DETTE PUBLIQUE EN CAPITAL	236 806 650 000,00	2,79	187 076 104 070,38	3,23	79,00
FRAIS FINANCIERS	104 494 876 000,00	1,23	144 909 740 099,60	2,50	138,68
DEPENSES DE PERSONNEL	1 960 969 809 593,00	23,08	1 880 418 166 544,64	32,44	95,89
BIENS ET MATERIELS	268 808 950 276,00	3,16	263 758 823 263,86	4,55	98,12
DEPENSES DE PRESTATION	411 749 945 926,00	4,85	270 205 406 142,91	4,66	65,62
TRANSFERTS ET INTERVENTIONS	1 834 501 341 339,80	21,59	1 576 156 432 534,84	27,19	85,92
II.1.2. DEPENSES EN CAPITAL	2 768 887 390 293,20	32,59	1 107 995 617 392,31	19,12	40,02
Equipements	1 669 199 557 618,50	19,65	511 866 241 403,13	8,83	30,67
Construction...	1 099 687 832 674,70	12,94	596 129 375 989,18	10,28	54,21
II.2. BUDGETS ANNEXES	535 021 391 940,00	6,30	115 111 356 919,89	1,99	21,52
II.3. COMPTES SPECIAUX	375 109 512 016,00	4,41	250 589 847 129,48	4,32	66,80
TOTAL DEPENSES	8 496 349 867 384,00	100,00	5 796 221 494 097,91	100,00	68,22

Source : Cour des comptes, suivant données de la DRGC

6. Déclaration générale de conformité

La déclaration générale de conformité est jointe au présent Rapport général.

7. Documents requis pour la reddition des comptes

▪ Documents transmis par le Gouvernement de la République

Sous couvert de sa lettre référencée CAB/PM/CCPG/2016/4337 du 29 août 2016, le Premier Ministre a transmis à la Cour des comptes, le projet de loi portant Reddition des comptes de la Loi de finances n° 14/027 du 31 décembre 2014, sous forme de brochures regroupées en trois (3) tomes :

Tome I : Reddition des comptes du Budget du Pouvoir Central

En treize (13) volumes :

1. Rapport ;
2. Projets d'exposé des motifs et de loi portant reddition des comptes de la Loi de finances 2015 ;
3. Recettes internes et extérieures ;
4. Le volume comprend sept (7) rubriques :
 - ✓ Rubrique 1 : Bourses d'études
 - ✓ Rubrique 2 : Charges communes
 - ✓ Rubrique 3 : Contrepartie des projets
 - ✓ Rubrique 4 : Dépenses exceptionnelles sur Ressources extérieures
 - ✓ Rubrique 5 : Dépenses exceptionnelles sur ressources propres
 - ✓ Rubrique 6 : Dette publique
 - ✓ Rubrique 7 : Financement de réformes
5. Rubrique 8 : Fonctionnement des Institutions
6. Rubrique 9 : Fonctionnement des Ministères
7. Le volume comprend deux (2) rubriques :
 - ✓ Rubrique10 : Frais financiers
 - ✓ Rubrique11 : Interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques
8. Rubrique 12 : Investissements sur ressources

- extérieures
- 9. Rubrique 13 : Investissements sur ressources propres
 - 10. Rubrique 14 : Investissements sur transfert aux Provinces et ETD
 - 11. Rubrique 15 : Rémunérations
 - 12. Le volume comprend six (6) rubriques :
 - ✓ Rubrique 16 : Rétrocession aux Régies financières
 - ✓ Rubrique 17 : Subventions aux organismes auxiliaires
 - ✓ Rubrique 18 : Subventions aux services déconcentrés
 - ✓ Rubrique 19 : Subventions aux services ex-BPO
 - ✓ Rubrique 20 : Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)
 - ✓ Rubrique 21 : TVA remboursable
 - 13. Le volume se rapporte successivement les deux (2) autres composantes de la Loi de finances :
 - ✓ Budgets Annexes
 - ✓ Comptes Spéciaux

 Tome II : Reddition des comptes des Missions diplomatiques et Postes consulaires

 Tome III : Reddition des comptes des services Déconcentrés des 11 Provinces

La Cour des comptes invite le Gouvernement de la République à respecter les délais de transmission des données relatives à la reddition des comptes prescrits par l'article 84 de la LOFIP, d'autant qu'à l'occasion de l'adoption du projet de loi portant reddition des comptes du Budget du Pouvoir central pour l'exercice 2014, l'Assemblée nationale avait adressé à la Cour des comptes, les **deux** (2) **recommandations** ci-après :

- «1. ***Effectuer des vérifications approfondies sur pièces et sur place au sein des administrations dépensières et au sein des projets financés par l'Etat en vue d'établir la régularité et l'effectivité des dépenses effectuées dans le souci de garantir l'atteinte des résultats en faveur des bénéficiaires de l'action publique, à savoir la population ;***

2. Réserver **systematiquement** à l'Assemblée nationale une **copie** de tous les **rapports des contrôles** réalisés au sein de tous les services publics afin de permettre à notre Chambre de faire un meilleur suivi de manière cohérente de l'utilisation des deniers publics par rapport à la mise en œuvre de différentes politiques publiques prônées par le Gouvernement. »

▪ **Documents restant à transmettre**

A ce sujet et toujours à l'occasion de l'adoption du projet de loi portant reddition des comptes du Budget du Pouvoir central pour l'exercice 2014, l'Assemblée nationale avait, notamment, adressé au Gouvernement de la République, les recommandations ci-après:

1. **Respecter les délais légaux** impartis pour la **transmission des documents** financiers à l'**Assemblée nationale** d'une part et à la **Cour des Comptes** d'autre part en vue de lui permettre d'effectuer son Contrôle dans les meilleures conditions et non dans la précipitation ;
2. **Compléter les documents annexes** à la loi de reddition des comptes exigés par la LOFIP notamment le **Rapport de performance** afin de permettre une meilleure analyse des indicateurs des résultats sectoriels ;
3. **Poursuivre résolument l'application de la LOFIP** étant donné que le **délai imparti pour l'application intégrale** des règles de ladite loi tend vers son expiration et qu'un moratoire n'est pas envisageable au regard de la nécessité d'améliorer la gestion de nos finances et rattraper le temps perdu.

Dès lors et en référence aux documents requis par les articles 80 et 81 de la LOFIP, le Gouvernement de la République doit s'investir pour la production, à terme, des documents ci-après :

- a) *Documents à annexer au projet de loi portant reddition des comptes*
 1. Etat comparatif des crédits budgétaires et des dépenses effectivement exécutées tant en engagement, liquidation, ordonnancement qu'en paiement, en indiquant les écarts significatifs ;

2. Etat comparatif des autorisations d'engagement et des dépenses effectivement engagées mettant en valeur les crédits de paiement à reporter.

b) *Documents devant accompagner le projet de loi portant reddition des comptes*

1. Rapport explicatif des dépassements et de la nature du résultat de l'exécution du budget ;
2. Rapport d'évaluation précisant les conditions dans lesquelles le budget a été exécuté, ainsi que, pour chaque programme, l'exécution budgétaire, le degré d'atteinte des objectifs, les résultats obtenus et les explications relatives aux écarts constatés ;
3. Rapport annuel de performance par programme rendant compte de leur gestion et de leurs résultats.

DEUXIEME PARTIE :

ANALYSES DES OPERATIONS D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES N°14/027 DU 31 DECEMBRE 2014

L'article 14 du projet de loi portant reddition des comptes du Budget du Pouvoir central pour l'exercice 2015 arrête, comme suit, le tableau des résultats des recettes et des dépenses du Pouvoir central :

A. BUDGET GENERAL	RECETTES	DEPENSES
- Recettes courantes	4 420 076 744 474,28	
- Recettes extérieures	734 846 245 499,43	
- Dette Publique en capital		187 076 104 070,38
- Frais Financiers		144 909 740 099,60
- Dépenses de Personnel		1 880 418 166 544,64
- Biens et Matériels		263 758 823 263,86
- Dépenses de Prestations		270 205 406 142,91
- Transferts et Interventions de l'Etat		1 576 156 432 534,84
- Equipements		511 866 241 403,13
- Construction, Réfection etc.		596 129 375 989,18
TOTAL	5 154 922 989 973,71	5 430 520 290 048,54
Déficit budgétaire	275 597 300 074,83	
BALANCE DU BUDGET GENERAL	5 430 520 290 048,54	5 430 520 290 048,54
D. BUDGETS ANNEXES	RECETTES	DEPENSES
- Recettes des Budgets Annexes	115 965 068 001,85	
- Dépenses des Budgets Annexes		115 111 356 919,89
TOTAL	115 965 068 001,85	115 111 356 919,89
Excédent budgétaire		853 711 081,96
BALANCE DES BUDGETS ANNEXES	115 965 068 001,85	115 965 068 001,85
E. COMPTES SPECIAUX	RECETTES	DEPENSES
- Recettes des Comptes Spéciaux	283 722 091 072,24	
- Dépenses des Comptes Spéciaux		250 589 847 129,48
TOTAL	283 722 091 072,24	250 489 847 129,48
Excédent budgétaire		33 132 243 942,76
BALANCE DES COMPTES SPECIAUX	283 722 091 072,24	283 722 091 072,24
TOTAL GENERAL DU BUDGET DU POUVOIR CENTRAL	5 554 610 149 047,80	5 796 221 494 097,90
OPERATIONS DE TRESORERIE	241 611 345 050,10	
BALANCE DU BUDGET DU POUVOIR CENTRAL	5 796 221 494 097,90	5 796 221 494 097,90

Cette partie comprend deux (2) chapitres :

- Chapitre 1^{er} : Synthèse des constatations ;
- Chapitre 2 : Développement des constatations.

Chapitre 1^{er} : Synthèse des constatations de la Cour

Des comptes

Les constatations de la Cour des comptes portent sur la réalisation des recettes, l'exécution des dépenses, la gestion des Budgets annexes et des Comptes spéciaux.

I. REALISATION DES RECETTES

La principale constatation sur les recettes est la faiblesse de réalisation.

Les recettes réalisées pour l'exercice 2015 se sont élevées à FC 5 554 610 149 047,80 sur des prévisions de FC 8 496 349 867 384,00, soit 65,38%.

La moins-value globale est de 34,62% pour une valeur absolue de FC 2 941 739 718 336,20.

1.1.RECETTES DU BUDGET GENERAL

Sur des prévisions de FC 7 586 218 963 428,00, les recettes du Budget général ont été réalisées à concurrence de FC 5 154 922 989 973.71, soit 67,95% de réalisation et 32,05% de moins-value qui se chiffre à FC 2 431 295 973 454,29.

1.1.1. RECETTES INTERNES/COURANTES

Prévues pour FC 6 004 190 458 794,00, les recettes internes ont connu des réalisations de l'ordre de FC 4 420 076 744 474,28, soit 73,62% ; la moins-value globale est de 26,38% et se chiffre à FC 1 584 113 714 319,72.

1.1.1.1. Recettes des douanes et accises

Prévues pour FC 2 579 343 267 599,00, les recettes des douanes et accises réalisées se sont chiffrées à FC 1 842 597 972 587,00, soit 71,44% ; la moins-value s'élève à 28,56% et se chiffre à FC 736 745 295 012,00.

1.1.1.2. Recettes des impôts/Hors Pétroliers producteurs

Prévues pour FC 2 374 764 594 071,00, les recettes des impôts/Hors Pétroliers producteurs réalisées se sont chiffrées à FC 1 930 024 988 950,23, soit 81,27% ; la moins-value s'élève à 18,73% et se chiffre à FC 444 739 605 120,77.

1.1.1.3. Recettes non fiscales

Prévues pour FC 622 544 376 946,00, les recettes non fiscales réalisées sous l'encadrement de la DGRAD se sont chiffrées à FC 466 820 985 049,02, soit 74,99% ; la moins-value s'élève à 25,01% et se chiffre à FC 155 723 391 896,98.

1.1.1.4. Recettes des Pétroliers producteurs

Prévues pour FC 427 538 220 178,00, les recettes des Pétroliers producteurs réalisées se sont chiffrées à FC 180 632 797 888,03, soit 42,25%.

La moins-value s'élève à 57,75% et se chiffre à FC 246 905 422 289,97.

1.1.2. RECETTES EXTERIEURES

Prévues pour FC 1 582 028 504 634,00, les recettes extérieures ont connu des réalisations de l'ordre de FC 734 846 245 499,43, soit 46,45% ; la moins-value globale est de 53,55% et se chiffre à FC 847 182 259 134,57.

1.1.2.1. Recettes extérieures d'appuis budgétaires

Prévues pour FC 50 985 200 233,00, les recettes extérieures d'appuis budgétaires (Ressources PPTE) n'ont enregistré aucune réalisation ; la moins-value est donc de 100%.

1.1.2.2. Recettes extérieures de financement des investissements

Les recettes extérieures de financement des investissements ont été réalisées à concurrence de FC 734 846 245 499,43 sur des prévisions de FC 1 531 043 304 401,00, soit un taux de réalisation de 48,00% et une moins-value de 52,00% chiffrée à FC 796 197 058 901,57.

II. EXECUTION DES DEPENSES

Prévues pour FC 8 496 349 867 384,00, les dépenses ont été exécutées à FC 5 796 221 494 097,91, soit 68,22%.

Les principales constatations sur les dépenses sont :

- Dépassements des crédits non régularisés en cours d'exercice ;
- Dépenses sans crédit non régularisées en cours d'exercice ;
- Non consommation des crédits par les services ;
- Faiblesse de l'exécution des projets.

2.1. Dépenses courantes

Prévues pour FC 4 817 331 573 134,80, les dépenses courantes du Budget général ont été exécutées à concurrence de FC 4 322 524 672 656,23, soit 89,73%.

a) Dépassements des crédits non régularisés en cours d'exercice

Dépassement des crédits dans l'exécution des dépenses courantes du Pouvoir central : FC 566 353 099 815,19;

b) Non consommation des crédits par les services

Non consommation des crédits des dépenses courantes du Budget général: FC 322 617 705 908,00.

2.2. Dépenses en capital

Sur des prévisions de FC 2 768 736 163 293,20, les dépenses en capital du Budget général ont été exécutées à concurrence de FC 1 107 986 953 392,31, soit 40,02%.

a) Dépassements des crédits non régularisés en cours d'exercice

FC 273 451 209 037,14 de crédits ont été consommés en dépassement pour financer 73 projets budgétés.

b) Dépenses sans crédits non régularisées en cours d'exercice

FC 246 785 183 681,27 ont été payés pour financer 52 projets non-inscrits au Budget.

c) Faiblesse de l'exécution des projets

Sur 1 450 projets inscrits et autorisés :

- 1 210 projets représentant 83,45% des projets pour FC 1 400 226 482 208,70 de prévisions n'ont Bénéficié d'aucun paiement ;
- 162 projets représentant 11,17% ont bénéficié d'un Financement partiel, soit FC 518 273 357 104,40 sur FC 1 299 032 477 515 des prévisions (39,90%) ;
- 78 projets représentant 5,37% ont été exécutés totalement dont 73 avec dépassement des crédits (FC 341 075 590 606,64 sur FC 67 624 381 569,50, soit 504,37%).

III. GESTION DES BUDGETS ANNEXES

Prévues pour FC 535 021 391 940,00, les recettes des Budgets annexes ont connu des réalisations de l'ordre de FC 115 965 068 001,85, soit 21,67% ; la moins-value globale est de 78,33% (FC 419 056 323 938,15).

3.1. Recettes

3.1.1. Recettes de l'ESU

Prévues pour FC 125 058 150 000,00, les recettes des Budgets annexes de l'ESU ont connu des réalisations de l'ordre de FC 75 301 164 814,54, soit 60,21% ; la moins-value globale est de 39,79% (FC 49 756 985 185,46).

3.1.2. Recettes de la Santé

Prévues pour FC 409 963 241 940,00, les recettes des Budgets annexes de la Santé ont connu des réalisations de l'ordre de FC 40 663 903 187,31, soit 9,92% ; la moins-value globale est de 90,08% (FC 369 299 338 752,69).

3.2. Dépenses

Prévues pour FC 535 021 391 940,00, ces dépenses ont été exécutées à FC 115 111 356 919,89 sans ventilation en sections des opérations courantes et d'investissement.

La constatation sur la gestion des dépenses des Budgets annexes est la suivante :

Non présentation en deux sections

IV.GESTION DES COMPTES SPECIAUX

4.1. Recettes

Prévues pour FC 375 109 512 016,00, les recettes des comptes spéciaux ont connu des réalisations de l'ordre de FC 283 722 091 072,24, soit 75,64% ; la moins-value globale est de 24,36% (FC 91 387 420 943,76).

La constatation sur la gestion des recettes des Comptes spéciaux est la faiblesse des recettes

4.2. Dépenses

Prévues pour FC 375 109 512 016,00, les dépenses ont été exécutées à FC 250 589 847 129,48.

La constatation sur la gestion des dépenses des Comptes spéciaux est la non-conformité aux dispositions légales et réglementaires

Sur base des données retenues dans le projet de loi portant reddition des comptes du Budget du Pouvoir central pour l'exercice 2015, la Cour des comptes propose au Parlement d'arrêter, comme suit, l'exécution dudit Budget :

Recettes	: FC 5 554 610 149 047,80 ;
Dépenses	: FC 5 796 221 494 097,90 ;
Résultat (Déficit)	: FC 241 611 345 050,10.

CHAPITRE 2 : DEVELOPPEMENT DES CONSTATATIONS

Ce chapitre comprend quatre (4) points :

- Développement des constatations sur les recettes ;
- Développement des constatations sur les dépenses ;
- Développement des constatations sur les Budgets annexes ;
- Développement des constatations sur les Comptes spéciaux.

I. DEVELOPPEMENT DES CONSTATATIONS SUR LES RECETTES

L'article 17 de la loi relative aux Finances publiques dispose en son alinéa 1^{er} :

« Les lois de finances déterminent, pour un exercice, la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat compte tenu d'un équilibre économique et financier qu'elles définissent ».

S'agissant du montant fixé par la Loi de finances n° 14/027 du 31 décembre 2014 pour l'exercice 2015, la Circulaire n° 001/ME/MIN.BUDGET/2015 du 05 janvier 2015 contenant les instructions relatives à l'exécution de cette loi précise :

*« Les recettes projetées dans la loi de finances constituent des **minima obligatoires** à percevoir par les services mobilisateurs ».*

La Cour des comptes constate que sur des prévisions de FC 8 496 349 867 384,00, les recettes du Pouvoir central pour l'exercice 2015 ont été réalisées à FC 5 554 610 149 047,80, soit 65,38%. Il se dégage une moins-value globale de FC 2 941 739 718 336,20, soit 34,62%.

Le développement des constatations sur les recettes traite de la faiblesse des recettes du Budget général dont la moins-value globale s'élève à **FC 2 431 295 973 454,29**.

1.1. Recettes internes

Moins-value globale : **FC 1 584 113 714 319,72**

1.1.1. Recettes des Douanes et Accises

Moins-value globale : **FC 736 745 295 012,00**

Deux (2) situations participent principalement à la moins-value des recettes de la DGDA :

- recettes non réalisées ;
- recettes réalisées avec moins-values.

➤ **Recettes non réalisées**

Deux (2) actes générateurs des recettes n'ont pas été réalisés pour un montant total de **FC 95 097 616,00** de prévisions :

- *Accises perçues en régime intérieur Préparation pour usage buccal* :
FC 16 837 792,00
- *Accises perçues à l'importation Préparation pour usage buccal* :
FC 78 259 824,00

➤ **Recettes réalisées avec moins-values**

Trente-deux (32) actes générateurs ont été réalisés avec des moins-values de **FC 768 351 812 087,89** dont les plus significatives concernent notamment les rubriques suivantes:

- *Accises perçues en régime intérieur*
 - *Tabacs et allumettes* : FC 80 988 325 200,97 de moins-value sur des prévisions de FC 83 631 060 416,00, soit 96,84 % (3,16% de réalisation) ;
 - *Préparations capillaires* : FC 684 212 601,43 de moins-value sur des prévisions de FC 692 801 214,00, soit 98,76% (1,24% de réalisation) ;
 - *Savons, agents de surface organiques* : FC 6 326 756 757,90 de moins-value sur des prévisions de FC 6 864 747 750,00, soit 92,16% (7,84% de réalisation).

- *Amendes et pénalités sur impôts et taxes*
 - *Amendes et pénalités relevant des accises perçues :*
FC 1 071 879 887,00 de moins-value sur des prévisions de FC 1 101 623 219,00, soit 97,30% (2,70% de réalisation)
- *Autres droits à l'importation*
 - *Taxes sur remboursement/Retenues sur restitution :*
FC 355 297 284,00 de moins-value sur des prévisions de FC 362 249 738,00, soit 98,08% (1,92% de réalisation)
- *Droits de sortie des minerais*
 - *Diamant artisanal :* FC 71 076 642 667,65 de moins-value sur des prévisions de FC 73 144 805 068,00, soit 97,17% (2,83% de réalisation) ;
 - *Or artisanal :* FC 5 009 682 626,76 de moins-value sur des prévisions de FC 5 055 382 240,00, soit 99,10% (0,90% de réalisation) ;
 - *Autres produits :* FC 16 239 626 316,33 de moins-value sur des prévisions de FC 17 363 854 358,00, soit 93,53% (6,47% de réalisation).

Le Gouvernement de la République explique, de manière générale, la contreperformance des recettes des douanes et accises par le volume important des exonérations accordées (FC 193,32 milliards), par la baisse des activités économiques au niveau national, par le niveau trop élevé des assignations, etc.

S'agissant de l'impact négatif des exonérations, lors de la vérification de la Cour des comptes, la DGDA a mis à sa disposition une liste d'un total de FC 86 596 100 079,00 pour un nombre non déterminé de bénéficiaires.

1.1.2. Recettes des Impôts/Hors Pétroliers producteurs

Moins-value globale : **FC 444 739 605 120,77**

Deux (2) situations participent principalement à la moins-value des recettes de la DGI :

- recettes non réalisées ;

- recettes réalisées avec moins-values.

➤ **Recettes non réalisées**

Un (1) acte générateur n'a pas connu de réalisation :

Impôts sur les revenus salariaux des nationaux/Autres fonctionnaires et ... : **FC 13 801 100 000,00** de prévisions

➤ **Recettes réalisées avec moins-values**

Treize (13) actes générateurs ont été réalisés avec des moins-values de **FC 465 304 381 452,21** :

- *Impôts sur les revenus des personnes physiques (rémunérations)*
 - *Impôts sur les revenus salariaux des nationaux/Hors Membres des institutions* : FC 131 931 931 061,09 de moins-value sur des prévisions de FC 549 374 382 556,00, soit 24,01% ;
 - *Impôts sur les revenus salariaux des nationaux/Membres des institutions* : FC 23 913 409 857,00 de moins-value sur des prévisions de FC 40 611 600 000,00, soit 58,88% ;
 - *Impôts sur les revenus salariaux des nationaux/Fonctionnaires et Agents publics* : FC 12 426 375 766,55 de moins-value sur des prévisions de FC 25 251 670 000,00, soit 49,21% ;
 - *Impôts sur les revenus salariaux des nationaux/Agents des Régies Financières* : FC 3 264 457 534,62 de moins-value sur des prévisions de FC 11 450 570 000,00, soit 28,51% ;
 - *Impôts sur les revenus salariaux des expatriés* : FC 25 662 225 466,78 de moins-value sur des prévisions de FC 85 582 867 810,00, soit 29,99% ;
 - *Impôts exceptionnels sur les rémunérations versées aux expatriés* : FC 23 507 355 090,60 de moins-value sur des prévisions de FC 72 009 878 184,00, soit 32,64% ;
- *Impôts sur les bénéfices des sociétés et autres entreprises*
 - *Impôts sur les bénéfices et profits des grandes et moyennes entreprises ...* : FC 7 307 002 345,66 de moins-value sur des prévisions de FC 614 311 190 206,00, soit 1,19% ;
 - *Impôts sur les bénéfices et profits des entreprises de petite taille* : FC 33 346 003 880,57 de moins-value sur des prévisions de

FC 36 101 732 000,00, soit 92,37%.

- *Impôts sur les gains en capital*
 - *Impôts sur les revenus des capitaux mobiliers des nationaux :*
FC 18 638 630 871,05 de moins-value sur des prévisions de
FC 71 850 169 774,00, soit 25,94%.
- *Amendes et pénalités sur impôts sur les revenus, les bénéfices et ...*
 - *amendes et pénalités sur impôts sur les revenus :*
FC 34 129 514 757,07 de moins-value sur des prévisions de
FC 49 289 896 389,00, soit 69,24%.
- *Impôts généraux sur les biens et services*
 - *Taxe sur la valeur ajoutée :* FC 148 181 440 340,97 de moins-value
sur des prévisions de FC 788 176 652 840,00,
soit 18,80%
- *Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou ...*
 - *Immatriculation des véhicules :* FC 1 134 298 060,96 de moins-value
sur des prévisions de FC 2 500 267 700,00,
soit 45,37% ;
 - *Vente des imprimés :* FC 1 861 736 419,29 de moins-value sur des
prévisions de FC 2 552 074 125,00, soit 72,95%.

Pour le Gouvernement de la République, le niveau des prévisions de 2015 n'a pu être réalisé à la suite, notamment, des éléments suivants :

- la fermeture et la suspension des activités dans le secteur minier ;
- l'incivisme fiscal des entreprises de petite taille ;
- le ralentissement des activités des sous-traitants dans le secteur minier ;
- l'absence de collecte de la TVA dans la plupart des marchés de fourniture des biens et des services, etc.

A ce sujet, les investigations initiées par la Cour des comptes se poursuivent encore.

1.1.3. Recettes non fiscales

Moins-value globale : **FC 155 723 391 896,98**

La Cour des comptes examine le comportement des recettes non fiscales par leur nature, compte tenu du caractère innombrable de leurs actes générateurs ; il s'agit :

- des recettes administratives ;
- des recettes judiciaires ;
- des recettes domaniales ;
- des recettes de participations.

Les réalisations des recettes non fiscales par nature sont synthétisées dans le tableau n° 2 ci-après.

Tableau n°2 : Réalisations des recettes non fiscales par nature/Exercice 2015 (en FC)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS (1)	TAUX DE REAL. (%)	VALEUR RELAT. (%)
I.RECETTES ADMINISTRATIVES	308 090 199 039,00	226 967 427 022,93	73,67	49,61
II.RECETTES JUDICIAIRES	22 359 080 686,00	15 416 970 477,21	68,95	3,37
III.RECETTES DOMANIALES	285 072 735 254,00	208 424 922 591,13	73,11	45,56
IV.RECETTES DE PARTICIPATIONS	7 022 361 967,00	6 687 643 926,89	95,23	1,46
TOTAL (1)	622 544 376 946,00	457 496 964 018,16	73,49	100

Source : Cour des comptes, suivant données de la DRGC

(1) : non comprises les recettes des chancelleries

Les moins-values enregistrées se présentent de la manière suivante :

- *Recettes de participations* : 95,23% de réalisation, soit une moins-value de 4,77% chiffrée à FC 334 718 040,11 ;
- *Recettes administratives* : 73,67% de réalisation, soit une moins-value de 26,33% chiffrée à FC 81 122 772 016,07 ;
- *Recettes domaniales* : 73,11% de réalisation, soit une moins-value de 26,89% chiffrée à FC 76 647 812 662,87 ;
- *Recettes judiciaires* : 68,95% de réalisation, soit une moins-value de 31,05% chiffrée à FC 6 942 110 208,79.

Pour justifier la faiblesse des recettes non fiscales, le Gouvernement de la République évoque la baisse de la conjoncture économique mondiale ainsi que la fermeture de plusieurs sociétés minières et le déficit énergétique (cas du Katanga).

1.1.4. Recettes des Pétroliers producteurs

Moins-value globale : **FC 246 905 422 289,97**

Les recettes des Pétroliers producteurs sont réalisées par les services d'assiette sous l'encadrement de la Direction Générale des Impôts (DGI) d'une part, et de la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD).

Le tableau n° 3 ci-après illustre cette situation.

**Tableau n° 3: Réalisations des recettes des Pétroliers Producteurs/
Exercice 2015 (en FC)**

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX REAL. (%)	VALEUR RELAT. (%)
DGI	184 505 121 293,00	78 417 292 545,54	42,50	43,41
DGRAD	243 033 098 885,00	102 215 505 342,49	42,06	56,59
TOTAL	427 538 220 178,00	180 632 797 888,03	42,25	100

Source : Cour des comptes, suivant données de la DRGC

Les recettes encadrées par la DGI ont été réalisées à 42,50% des prévisions, avec une moins-value de 57,50% chiffrée à FC 106 087 828 747,46 tandis que celles encadrées par la DGRAD ont été réalisées à 42,06% des prévisions, avec une moins-value de 57,94% chiffrée à FC 140 817 593 542,51.

Dans son rapport sur la reddition des comptes, le Gouvernement de la République explique la contreperformance principalement par la baisse drastique des cours du baril de pétrole brut.

1.2. Recettes extérieures

Moins-value globale : **FC 847 182 259 134,57**

1.2.1. Recettes extérieures d'appuis budgétaires

Moins-value globale : **FC 50 985 200 233,00**

Prévues à FC 50 985 200 233,00, les recettes extérieures d'appuis budgétaires (Ressources PPTE) n'ont enregistré aucune réalisation ; la moins-value est donc de 100%.

Le Gouvernement de la République est appelé à donner une explication sur cette situation.

1.2.2. Recettes extérieures de financement des investissements

Moins-value globale : **FC 796 197 058 901,57**

Les recettes extérieures de financement des investissements comprennent les Dons projets et les Emprunts projets.

1.2.2.1. Comportement des Dons projets

Deux (2) situations participent principalement à la moins-value des recettes :

- recettes non réalisées ;
- recettes réalisées avec moins-values.

➤ Recettes non réalisées

Six (6) recettes n'ont pas été réalisées pour un montant total de **FC 240 062 739 278,00** :

- *USAID* : FC 4 237 896 000,00 de prévisions ;
- *OFID & BADEA* : FC 14 047 500 000,00 de prévisions ;
- *PEM* : FC 23 500 000 000,00 de prévisions ;
- *Fonds Qatar* : FC 15 980 000 000,00 de prévisions ;
- *Chine* : FC 137 788 924 931,00 de prévisions ;
- *GAVI* : FC 44 508 418 347,00 de prévisions ;

Dans son rapport sur la reddition des comptes, le Gouvernement de la République ne donne aucune explication sur cette situation.

➤ Recettes réalisées avec moins-values

Sept (7) recettes ont été réalisées avec des moins-values de **FC 636 728 163 071,75** :

- *Banque Mondiale* : FC 342 218 229 258,75 de moins-value sur des prévisions de FC 735 060 210 293,00, soit 46,56% ;
- *Banque Africaine de Développement* : FC 103 931 527 686,70 de moins-value sur des prévisions de FC 198 563 652 755,00, soit 52,34% ;
- *Union Européenne* : FC 96 360 417 587,38 de moins-value sur des prévisions de FC 198 555 864 986,00, soit 48,53% ;
- *FIDA* : FC 22 260 017 449,75 de moins-value sur des prévisions de FC 30 793 200 721,00, soit 72,29% ;

- *France (AFD)* : FC 13 461 401 363,85 de moins-value sur des prévisions de FC 22 794 060 000,00, soit 59,06% ;
- *Grande Bretagne (Royaume Uni-DFID)* : FC 21 885 089 347,81 de moins-value sur des prévisions de FC 59 376 640 058,00, soit 36,86% ;
- *Fonds Mondial* : FC 36 611 480 377,51 de moins-value sur des prévisions de FC 36 766 521 750,00, soit 99,58%.

Dans son rapport sur la reddition des comptes, le Gouvernement de la République ne donne aucune explication sur cette situation.

1.2.2.2. Comportement des Emprunts projets

Une (1) recette n'a pas été réalisée :

France (C2D) : FC 3 863 400 000,00

II. DEVELOPPEMENT DES CONSTATATIONS SUR LES DEPENSES

2.1. DEPENSES COURANTES DU BUDGET GENERAL

a) Dépassements des crédits non régularisés en cours d'exercice

L'article 38 de la LOFIP pose comme suit le principe du caractère limitatif des crédits budgétaires :

« Sous réserve des dispositions des articles 39 et 40 de la présente loi, les crédits budgétaires sont limitatifs. Les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires ».

L'article 16 alinéa 1^{er} du projet de loi portant reddition des comptes du Pouvoir central pour l'exercice 2015 prévoit l'ouverture des crédits complémentaires de **FC 566 353 099 815,19** pour assurer l'équilibre des comptes des dépenses courantes du Budget général de l'exercice 2015.

La Cour des comptes rappelle que la LOFIP autorise, en son article 46, les virements et transferts des crédits.

Les articles 48 et 49 précisent que les modifications intervenues font l'objet des propositions d'ouverture des crédits dans le projet de loi des finances rectificative.

Le tableau n° 4 présente un échantillon des dépenses consommées à plus de 1 000%.

Tableau n° 4 : Consommation des crédits en dépassement de plus de 1 000%/Exercice 2015 (en FC)

SECTION	LIBELLE NATURE	PREVISIONS	PAIEMENTS	DEPASSEMENTS	TAUX EXEC (%)
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE					
Bureau des Services Personnels du Chef de l'Etat	Location Satellite	6 960 000,00	184 993 012,40	178 033 012,40	2 657,95
Domaine Agro-Industriel de la Nsélé	Subventions aux Organismes Auxiliaires	247 905 000,00	9 300 000 000,00	9 052 095 000,00	3 751,44
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE (CENI)					
Membres de l'Assemblée Plénière (Bureau et Plénière) et Personnel spécialisé	Fourniture et petit matériel de bureau	195 888 000,00	4 650 000 000,00	4 454 112 000,00	2 373,81
AFFAIRES ÉTRANGÈRES					
Secrétariat Général	Fourniture et petit matériel de bureau	25 170 000,00	1 295 105 662,00	1 269 935 662,00	5 145,43
BUDGET					
Secrétariat Général	Frais de transport pour courses de service	5 142 398,00	126 471 720,00	121 329 322,00	2 459,39
PLAN ET REVOLUTION DE LA MODERNITE					
Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements	Fourniture et petit matériel de bureau	12 925 000,00	294 677 250,00	281 752 250,00	2 279,90
RELATIONS AVEC LE PARLEMENT					
Cabinet du Ministre	Fourniture et petit matériel de bureau	5 376 000,00	165 000 000,00	159 624 000,00	3 069,20
Contacts et préparation aux Interventions	Impression, Reproduction, reliure, conservation	9 735 000,00	338 355 300,00	328 620 300,00	3 475,66
COMMUNICATION ET MÉDIAS					
Cabinet du Ministre	Interventions scientifiques et culturelles	97 706 000,00	2 957 922 689,36	2 860 216 689,36	3 027,37
EMPLOI ET TRAVAIL					
Cabinet du Ministre	Fourniture et petit matériel de bureau	5 940 000,00	390 000 000,00	384 060 000,00	6 565,66
DÉFENSE NATIONALE					
Secrétariat Général	Primes et Indemnités Permanentes - BANDUNDU	2 443 692,00	261 280 503,00	258 836 811,00	10 692,04
SANTÉ PUBLIQUE					
Médecins (6.603 unités)	Primes et Indemnités Permanentes Professionnels Santé - KINSHASA	21 000 000,00	10 918 191 100,00	10 897 191 100,00	51 991,39
FONCTION PUBLIQUE					
Ecole Nationale d'Administration (ENA)	Traitement Personnel Contractuel Régime Général - SERVICES CENTRAUX	24 678 000,00	554 004 000,00	529 326 000,00	2 244,93
INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES (IGF)					
Cabinet de l'Inspecteur Général	Traitement de Base Personnel Régime Général - SERVICES CENTRAUX	104 727 960,00	1 962 309 723,00	1 857 581 763,00	1 873,72

Source : Cour des comptes, suivant données de la DRGC

b) Non consommation des crédits par les services

Les crédits budgétaires des dépenses courantes du Budget général du Pouvoir Central non-consommés par des services bénéficiaires s'élèvent à **FC 322 617 705 908,00**.

Le tableau n° 5 présente quelques cas illustratifs de non consommation des crédits de plus de FC 1 000 000 000,00.

Tableau n°5 : Quelques cas illustratifs de non-consommation des crédits /Exercice 2015 (en FC)

SECTION	LIBELLE NATURE	PREVISIONS	PAIEMENTS	DISPONIBLES
AFFAIRES ÉTRANGERES				
Secrétariat Général	Primes et Indemnités Permanentes Pers. Régime Général - SERVICES CENTRAUX	2 482 200 000,00	0,00	2 482 200 000,00
FINANCES				
Direction Générale de la Dette Publique (Dette Intérieure)	Entrepreneurs de travaux publics	5 774 060 000,00	0,00	5 774 060 000,00
Direction Générale de la Dette Publique (Dette Intérieure)	Certificat de dépôts (en monnaie nationale)	20 957 361 000,00	0,00	20 957 361 000,00
Direction Générale de la Dette Publique (Dette Extérieure)	Club de Londres	9 446 316 000,00	0,00	9 446 316 000,00
Banque Centrale du Congo	Intérêt sur dette intérieure	2 000 000 000,00	0,00	2 000 000 000,00
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE ET INITIATION A LA NOUVELLE CITOYENNETE				
SECOPE	Projet / Création des cantines scolaires	3 400 000 000,00	0,00	3 400 000 000,00
Infrastructure Scolaire	Entretien et réparation des mobiliers et matériels de bureau	2 152 553 000,00	0,00	2 152 553 000,00
SECOPE	Traitement de Base Personnel Enseignant - BANDUNDU	2 338 563 710,00	0,00	2 338 563 710,00
SECOPE	Primes et Indemnités Permanentes Personnel Enseignant - BAS-CONGO	3 824 563 662,00	0,00	3 824 563 662,00
SECOPE	Primes et Indemnités Permanentes Personnel Enseignant - NORD-KIVU	3 961 729 418,00	0,00	3 961 729 418,00
SECOPE	Primes et Indemnités Permanentes Personnel Enseignant - SUD-KIVU	3 415 383 873,00	0,00	3 415 383 873,00
SECOPE	Primes et Indemnités Permanentes Personnel Enseignant - KASAÏ-OCCIDENTAL	4 600 918 945,00	0,00	4 600 918 945,00
SECOPE	Primes et Indemnités Permanentes Personnel Enseignant - KASAÏ-ORIENTAL	3 817 756 069,00	0,00	3 817 756 069,00
SECOPE	Cotisations Sociales	4 800 000 000,00	0,00	4 800 000 000,00
INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS				
Office des Voiries et Drainages (OVD)	Primes et Indemnités Permanentes Pers. Régime Général - SERVICES CENTRAUX	3 192 840 000,00	0,00	3 192 840 000,00
MINES				
Secrétariat Général	Interventions économiques	2 500 000 000,00	0,00	2 500 000 000,00
FONCTION PUBLIQUE				
Mise à la retraite	Indemnité de sortie Personnel Régime Général - SERVICES CENTRAUX	4 806 694 056,00	0,00	4 806 694 056,00
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE (CENI)				
Membres de l'Assemblée Plénière (Bureau et Plénière) et Personnel spécialisé	Projet / Appui logistique au processus électoral	38 151 498 432,00	0,00	38 151 498 432,00

Source : Cour des comptes, suivant données de la DRGC

La non-consommation des crédits accordés entraîne, pour les administrations et services qui la subissent, des dysfonctionnements évidents.

Le Gouvernement de la République n'a fourni aucune explication sur cette situation.

2.2. DEPENSES EN CAPITAL DU BUDGET GENERAL

2.2.1. DEPASSEMENTS DES CREDITS NON REGULARISES EN COURS D'EXERCICE

Le tableau n° 6 ci-dessous indique que FC 273 451 209 037,14 ont été consommés en dépassement de crédits, soit FC 67 624 381 569,50 des prévisions sur un paiement de FC 341 075 590 606,64, soit 504,36%.

Tableau n° 6: Exécution des projets d'investissement avec dépassement des crédits sur le Budget général du Pouvoir central/Exercice 2015 (en FC)

NBRE DE PROJETS	LIBELLE SERVICE	ARRET DES COMPTES LIBELLE	PREVISIONS	PAIEMENTS	DEPASSEMENTS	TAUX (%)
30	I. EQUIPEMENTS		24 356 092 730,50	88 447 302 710,16	64 091 209 979,66	363,14
16	1. RESSOURCES PROPRES		4 011 551 108,00	21 540 050 689,27	17 528 499 581,27	536,95
1	CONSEIL ECO. ET SOCIAL	Projet / Acquisition des Véhicules pour les Bureau du Conseil économique et social	102 720 000,00	155 502 000,00	52 782 000,00	151,38
2	DÉFENSE NATIONALE	Projet / Acquisition de chambres froides pour la FARDC	214 566 290,00	219 567 028,80	5 000 738,80	102,33
3	DÉFENSE NATIONALE	Projet / Acquisition d'équipements de construction pour le Service de génie militaire FARDC	454 448 597,00	4 535 218 560,00	4 080 769 963,00	997,96
4	DGM	Projet / Acquisition d'équipements téléphoniques & télégraphiques	248 046 000,00	315 624 914,60	67 578 914,60	127,24
5	ÉCONOMIE NATIONALE	Projet / Formalisation de l'économie informelle	125 956 000,00	199 418 774,34	73 462 774,34	158,32
6	ÉNERGIE ET R. H.	Projet / Electrification du monde rural (agence nationale des services d'électrification rurale)	277 281 000,00	2 450 000 000,00	2 172 719 000,00	883,58
7	INTÉRIEUR ET SÉCURITÉ	projet / Acquisition de Charroi automobile	112 341 900,00	1 135 719 864,38	1 023 377 964,38	1 010,95
8	INTÉRIEUR ET SÉCURITÉ	Achat des Véhicules pour l'inspection Générale de la Territoriale	154 080 000,00	1 877 361 681,30	1 723 281 681,30	1 218,43
9	PME	Projet / Elaboration de la Politique et Stratégie Sectorielle de PME	119 751 000,00	238 170 210,00	118 419 210,00	198,89
10	PLAN ET REVOL. DE LA MODER.	Projet / Appui à la cellule de mise en œuvre de la Révolution de la modernité	316 229 000,00	1 170 723 068,63	854 494 068,63	370,21
11	PLAN ET REVOL. DE LA MODER.	Projet / Appui à la collecte des données des secteurs sociaux/DSS	205 097 000,00	487 672 470,00	282 575 470,00	237,78
12	PRÉS. DE LA REPUBLIQUE	Projet / Acquisition de véhicules terrestres	280 000 000,00	425 953 300,00	145 953 300,00	152,13
13	RECONSTRUCTION	Projet / Acquisition de 2 mini bus et 10 véhicules pour l'Administration de la Reconstruction	450 000 000,00	4 225 336 462,07	3 775 336 462,07	938,96
14	TRANS. ET VOIES DE COM.	Projet/ Achat des véhicules pour City train	256 800 000,00	845 803 550,15	589 003 550,15	329,36
15	TRANS. ET VOIES DE COM.	Projet / Acquisition d'une Barge à clapet	98 267 771,00	1 418 142 600,00	1 319 874 829,00	1 443,14
16	TRANS. ET VOIES DE COM.	Projet / Acquisition de baliseurs	595 966 550,00	1 839 836 205,00	1 243 869 655,00	308,71
3	2. RESSOURCES EXTERIEURES		3 639 402 078,00	9 359 853 686,24	5 720 451 608,24	257,18
1	Agri, P.E	Don UE /Réhabilitation et réintégration socio-économiques après la guerre de l'Est de la RDC (LRRD)	38 386 391,00	550 674 461,40	512 288 070,40	1 434,56
2	FINANCES	Don Union Européenne / FED 10 / Projet de facilité de coopération technique-TCFIV	895 682 470,00	2 491 885 598,92	1 596 203 128,92	278,21
3	SANTE PUBLIQUE	Don UE / Programme d'Appui au plan National des Développement Sanitaire	2 705 333 217,00	6 317 293 625,92	3 611 960 408,92	233,51
7	3. CONTREPARTIE		10 176 965 544,50	38 471 539 598,47	28 294 574 053,97	378,03
1	AGRI, P.E.	Contrepartie / Programme de Relance Agricole dans la Province de l'Equateur (PRAPE)	266 251 971,00	15 314 474 790,00	15 048 222 819,00	5 751,87
2	AGRI, P.E.	Contrepartie / Projet d'appui à la Relance et à la Réhabilitation du secteur Agricole PARRSA	515 564 106,50	5 477 708 888,53	4 962 144 782,03	1 062,47
3	AGRI, P.E.	Contrepartie / Projet de Relance Production Semences / SENASEM	912 704 323,00	2 610 369 900,00	1 697 665 577,00	286,00

4	ENERGIE ET R. H.	Contrepartie / Etude pour la construction d'une usine de 510000 m3/Jour, d'un réservoir de 1500000 m3 et l'extension du réseau	1 376 172 132,00	7 687 579 976,17	6 311 407 844,17	558,62
5	INS	Contrepartie / Organisation 2ème Recensement Général de la Population et de l'habitat (RGP) /DPRH / UNFPA	4 000 000 000,00	4 061 316 273,77	61 316 273,77	101,53
6	SANTE PUBLIQUE	Contrepartie / Vaccination Fond GAVI	1 775 013 150,00	1 925 089 770,00	150 076 620,00	108,45
7	SANTE PUBLIQUE	Contrepartie / Paludisme	1 331 259 862,00	1 395 000 000,00	63 740 138,00	104,79
4	4. TRANSFERTS AUX PROVINCES ET ETD		6 528 174 000,00	19 075 858 736,18	12 547 684 736,18	292,21
1	Province et ETD/A.sect	Projet / Projet d'aménagement des 24 Communes de la Ville de Kinshasa	5 987 035 000,00	12 698 958 744,99	6 711 923 744,99	212,11
2	Province et ETD/Agri&Dév.	Projet / Réhabilitation des palmeraies et création	472 817 000,00	4 536 222 720,00	4 063 405 720,00	959,40
3	Province et ETD/Agri&Dév.	Projet / Transformation des produits agricoles à Mashambo	17 743 000,00	62 320 071,50	44 577 071,50	351,24
4	Province et ETD/Agri&Dév.	Projet / Construction d'un mini réseau avec pompe solaire / Mulambu et Ntita (Territoire de Kapanga)	50 579 000,00	1 778 357 199,69	1 727 778 199,69	3516,00
43	II. CONSTRUCTION...		43 268 288 839,00	252 628 287 896,48	209 359 999 057,48	583,86
20	1. RESSOURCES PROPRES		17 107 584 085,00	139 704 726 211,91	122 597 142 126,91	816,62
1	BUDGET	Projet / Réhabilitation de l'Immeuble l'hôtel du Budget	1 686 887 901,00	1 695 952 798,80	9 064 897,80	100,54
2	CULTURE ET ARTS	Projet / Construction du bâtiment annexe du Secrétariat Général de la Culture	193 391 000,00	639 484 564,50	446 093 564,50	330,67
3	DÉFENSE NATIONALE	Projet / Réhabilitation et assainissement du réseau électrique de la centrale de KILUBI	1 303 790 000,00	1 395 000 000,00	91 210 000,00	107,00
4	DÉFENSE NAT.	Projet / Réhabilitation Totale du Bâtiment Administratif de l'Etat-major Général des FARDC	1 530 547 000,00	3 578 397 637,50	2 047 850 637,50	233,80
5	ENERGIE ET R.H.	Projet / Adduction d'Eau Potable (AEP) à BUDJALA / EQUATEUR	199 476 000,00	1 180 603 793,33	981 127 793,33	591,85
6	ENERGIE ET R.H.	Projet / Adduction d'Eau Potable (AEP) à KISANGANI	80 400 000,00	3 278 260 747,72	3 197 860 747,72	4 077,44
7	ENERGIE ET R.H.	Projet / Appui en fin de travaux de la Construction de la Centrale hydroélectrique de KAKOBOLA	935 131 000,00	4 860 297 231,60	3 925 166 231,60	519,75
8	ENERGIE ET R.H.	Projet / Etude de construction de la microcentrale hydroélectrique de 300 kw hydroforce au site de la rivière Kabangu	666 281 000,00	1 777 518 439,99	1 111 237 439,99	266,78
9	ENERGIE ET R.H.	Projet / Construction d'une ligne Electrique 220 V MALUKU-BUKANGA LONZO-MASIMANIMBA-BULUNGU-KIKWIT	374 053 000,00	6 587 540 508,37	6 213 487 508,37	1 761,12
10	ENERGIE ET R.H.	projet / Hydraulique et électrification du Monde Rural	1 293 783 000,00	4 922 370 067,50	3 628 587 067,50	380,46
11	INTÉRIEUR ET SÉCURITÉ	Projet / Réhabilitation bâtiment des Services Généraux	120 461 000,00	409 459 008,30	288 998 008,30	339,91
12	ITP	Projet /Construction de Bâtiment pour le PNMLS	240 142 000,00	51 313 926 801,93	51 073 784 801,93	21 368,16
13	ITP	Projet / Construction bâtiment pour la CPCC	96 057 000,00	21 892 254 226,60	21 796 197 226,60	22 790,90
14	ITP	Projet / Construction digue NGANU / KINGABWA	374 619 000,00	7 539 669 200,47	7 165 050 200,47	2 012,62
15	ITP	Projet / Réunionification routière	4 886 820 184,00	22 345 084 568,57	17 458 264 384,57	457,25
16	ITP	Projet/ Réhabilitation de la route Idiofa-Mukuku Idiofa	1 409 129 000,00	3 255 000 000,00	1 845 871 000,00	230,99
17	PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE	Projet / Construction d'une résidence officielle pour le Chef de l'Etat à Kinshasa	273 582 000,00	302 186 432,00	28 604 432,00	110,46
18	SPORTS ET LOISIRS	Projet/ Construction du stade de Kenge	291 775 000,00	1 108 439 184,73	816 664 184,73	379,90
19	SPORTS ET LOISIRS	PROJET / Construction de Stade Mapon	216 128 000,00	432 128 000,00	216 000 000,00	199,94
20	SPORTS ET LOISIRS	Projet / Construction des Stades LUMUMBA / DAMAR/SOCOL/ Bas-	935 131 000,00	1 191 153 000,00	256 022 000,00	127,38

		Congo				
3	2. RESSOURCES EXTERIEURES		6 410 676 180,00	14 977 192 996,90	8 566 516 816,90	233,63
1	ITP	Don Royaume-Uni / Réhabilitation de la voirie à GOMA (Amélioration de l'eau, assais et l'hygi et les pauvres péri-urbaines	1 686 445 476,00	4 589 771 155,01	2 903 325 679,01	272,16
2	ITP	Don Royaume Uni / PRO ROUTES / Roads Réhabilitation and maintenance (DFID)	708 634 605,00	1 154 157 982,43	445 523 377,43	162,87
3	ITP	Don Royaume Uni / Pro Routes / Réhabilitation and maintenance (DFID)	4 015 596 099,00	9 233 263 859,46	5 217 667 760,46	229,94
3	3. CONTREPARTIE		4 784 296 602,00	8 802 854 285,05	4 018 557 683,05	183,99
1	AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE	Contrepartie / Etude du Secteur Agricole	177 501 315,00	2 548 788 930,00	2 371 287 615,00	1 435,93
2	COMMERCE EXTÉRIEUR	Contrepartie / Construction Guichet Unique de commerce	443 753 287,00	554 689 132,50	110 935 845,50	125,00
3	ENERGIE ET RESSOURCES HYDRAULIQUES	Contrepartie / Construction Centrale Hydro-Electrique de KAKOBOLA/Bandundu	4 163 042 000,00	5 699 376 222,55	1 536 334 222,55	136,90
17	4. TRANSFERTS AUX PROVINCES ET ETD		14 965 731 972,00	89 143 514 402,62	74 177 782 430,62	595,65
1	Province et ETD/A sect	Projet / Réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Ruchurukulu	302 671 634,00	5 000 000 000,00	4 697 328 366,00	1 651,96
2	Province et ETD/Agri&Dév	Projet / Construction des dépôts dans les 18 territoires	454 320 349,00	22 690 417 920,00	22 236 097 571,00	4 994,37
3	Province et ETD/Agri&Dév	Projet / Construction maisons de produit phytosanitaire et vétérinaire	50 131 990,00	7 640 134 193,95	7 590 002 203,95	15 240,04
4	Province et ETD/Agri&Dév	Projet / Réhabilitation axe routier Kindu - Kasongo 134km	1 043 665 662,00	10 723 969 675,90	9 680 304 013,90	1 027,53
5	Province et ETD/EPSP	Projet/ Construction de l'EP Pululu Mbambu	1 210 957 277,00	5 860 957 277,00	4 650 000 000,00	483,99
6	Province et ETD/EPSP	Construction de 7 écoles à Kailo	1 145 203 256,00	3 381 295 497,20	2 236 092 241,20	295,26
7	Province et ETD/EPSP	Projet / Construction des Ecoles Primaires / Katanga 1	4 891 379 643,00	5 000 000 000,00	108 620 357,00	102,22
8	Province et ETD/EPSP	Projet / Construction des écoles primaires ou secondaires dans les 24 Territoires	597 894 740,00	1 145 203 256,00	547 308 516,00	191,54
9	Province et ETD/EPSP	Projet / Réhabilitation des infrastructures scolaires existantes dans la Ville de Mbuji-Mayi	616 032 360,00	4 483 052 907,94	3 867 020 547,94	727,73
10	Province et ETD/EPSP	Réhabilitation de 5 écoles primaires et secondaires dans le territoire de Punia	1 603 284 579,00	5 671 562 992,06	4 068 278 413,06	353,75
11	Province et ETD/EPSP	Projet / Ecole de métier / Kenge	24 683 146,00	2 806 642 723,00	2 781 959 577,00	11 370,68
12	Province et ETD/EPSP	Projet / Réh. de Institut Pédagogique de Kananga, de Kananga I, BUKITU, KATUBWE, UNTU, BUNKONDE et du Lycée DILUBULUKA	757 991 219,00	1 524 697 999,00	766 706 780,00	201,15
13	Province et ETD/ITP	Projet / Construction du marché d'Idiofa	29 558 448,00	1 563 685 260,79	1 534 126 812,79	5 290,15
14	Province et ETD/ITP	Projet / Réhabilitation de l'axe routier Kindu - Kibombo 159km	858 902 441,00	2 535 626 998,62	1 676 724 557,62	295,22
15	Province et ETD/ITP	Projet / Réhabilitation de 3,84 Km de route dans la ville de Mbuji-Mayi	184 800 496,00	1 089 391 383,16	904 590 887,16	589,50
16	Province et ETD/Santé	Projet / Construction de 7 maternités dans les 7 territoires de la province	745 203 256,00	3 836 155 117,00	3 090 951 861,00	514,78
17	Province et ETD/Santé	Projet / Construction du CS de Lokolama / Oshwe	449 051 476,00	4 190 721 201,00	3 741 669 725,00	933,24
73		TOTAL GENERAL	67 624 381 569,50	341 075 590 606,64	273 451 209 037,14	504,37

Source : Cour des comptes, suivant données de la DRGC

Au sujet de l'exécution de ces projets en dépassement, les vérifications auprès des ministères et services bénéficiaires ont notamment permis à la Cour des comptes de constater ce qui suit.

1.1. Acquisition des véhicules pour l'Inspection Générale de la Territoriale (Tableau n°6 sur Ressources propres au n°8)

a) Constatation de la Cour des comptes

Selon les données de la Reddition des comptes, ce marché public a été prévu pour FC 154 080 000,00 et exécuté pour FC 1 877 361 661,30, accusant un taux d'exécution de 1 218,43%.

Par sa lettre n° CAB/PM/CJFAD/MN/2015/2858 du 5 mai 2015, le Premier Ministre a répondu négativement à la requête du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité, introduite par sa lettre n° 25/CAB/VPM/MININTERSEC/972/2015 du 2 avril 2015 concernant la demande d'approbation du marché relatif à l'acquisition des véhicules terrestres en faveur de l'Inspection Générale de la territoriale.

L'attributaire dudit marché suivant le Contrat du 12 juin 2014 entre les Etablissements AUTO CLASS, 5 Avenue des Sénégalais, Commune de la Gombe et le Ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Affaires Coutumières, sis, Avenue Colonel TSHATSHI, n° 2, Commune de la Gombe, autorité contractante, **ne reconnaît pas avoir exécuté ce marché**, pourtant bénéficiaire de la Décision n° 04/CGPMP/MISDAC/2014 du 7 juin 2014 portant attribution provisoire du marché relatif à l'acquisition des véhicules terrestres en faveur de l'Inspection Générale de la territoriale.

b) Réponse du Gouvernement de la République (Ressources propres point 8)

DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
11/05/2015	LET	4245	LIVRAISON VEHICULES PICK UP M. INTERIEUR	15	25	3	75	20	2	9	254	0	379 113 619,70	STE AFRICAN MOTORS COMPAN
10/07/2015	LET	4245	LIVRAISON VEHICULES PICK UP FORD RANGER	15	25	3	75	20	2	9	254	0	377 457 869,12	STE AFRICAN MOTORS COMPAN
10/09/2015	LET	4245	LIVRAISON DES VEHICULES	15	25	3	75	20	2	9	254	0	374 397 989,68	STE AFRICAN MOTORS COMPAN
12/10/2015	LET	4245	LIVRAISONS VEHICULES MIN. INT. ECH.10/10	15	25	3	75	20	2	9	254	0	373 939 128,82	AFRICAN MOTORS COMPANY
10/11/2015	LET	4245	LIVRAISON VEHICULES PICK UP FORD	15	25	3	75	20	2	9	254	0	372 453 073,98	STE AFRICAINE MOTORS COMP
													1 877 361 681,30	

Ces paiements ont été exécutés, en faveur de la société AFRICAN MOTORS COMPANY, suivant lettre n° 4245 pour la livraison des véhicules au Ministère de l'Intérieur.

1.2. Acquisition du charroi automobile pour le Ministère de l'Intérieur et Sécurité (Tableau n°6 sur Ressources propres au n°7)

a) Constatation de la Cour des comptes

Prévu pour FC 112 341 900,00 et exécuté à hauteur de FC 1 135 719 864,00, ce marché accuse un taux d'exécution de 1 010,95%, selon les données de la Reddition des comptes.

Un avis de non objection a été émis par la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, par sa lettre n° 0729/DGCMP/DG/DRE/03/BNJ/2015 du 27 juin 2015 pour un coût total de FC 224 808 000,00 (TTC).

Un contrat n° 01/2016 du 1^{er} février 2016, a été conclu entre le ministère de l'Intérieur et Sécurité, Autorité contractante et Central Motors Sarl, sise 1094, Avenue KABASELE, Kinshasa-Barumbu, pour acquisition de trois (3) minibus de marque HYUNDA-COUNTY à 30 places au profit du ministère de l'Intérieur et Sécurité.

Un OPI n°4245 du 11 mai 2015 atteste du décaissement d'un montant de FC 379 113 619,70 en faveur de la Société AFRICAN MOTORS COMPANY pour livraison des véhicules PICK UP – Ministère de l'Intérieur.

Le ministère de l'Intérieur et Sécurité n'a pas encore répondu à la lettre de l'Equipe de vérification de la Cour des comptes du 07 octobre 2016 par laquelle cette dernière demandait des informations relatives, entre autres, à ce marché.

b) Réponse du Gouvernement de la République (Ressources propres point 7)

DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
10/04/2015	LET	4245	LIVRAISON VEHICULES PICK UP MIN. INTERIE	15	25	3	75	20	2	9	211	0	381 467 228,80	SOCIETE AFRICAN MOTORS CO
10/06/2015	LET	4245	LIVRAISON VEHICULES PICK UP	15	25	3	75	20	2	9	211	0	378 887 279,93	STE A.M.C
10/08/2015	LET	4245	LIVRAISON VEHICULES PICK UP/MIN INTERIEU	15	25	3	75	20	2	9	211	0	375 365 355,65	SOC. AFRICAN MOTORS COMPA
													1 135 719 864,38	

Se référer aux commentaires sur le cas précédent.

1.3. OFFICE DES ROUTES/Projet « Réunification routière » (Tableau n°6 sur Ressources propres au n°15)

a) Constatation de la Cour des comptes

D'après le projet de loi portant reddition des comptes de l'exercice 2015, ce marché a été prévu pour FC 4 886 820 184,00 contre une exécution de **FC 22 345 084 568,57**, accusant ainsi un taux d'exécution de 457,25%.

Le montant de **FC 20 246 496 620,00** a été, selon l'Office des Routes, décaissé en faveur d'AMECO.

Il y a donc discordance en plus du dépassement par rapport à la prévision, entre les chiffres fournis, au titre de paiement, par l'Office des Routes et la Direction de la Reddition Générale des comptes, dégageant un écart de FC 2 098 587 948,57.

b) Réponse du Gouvernement de la République

(Ressources propres point 15)

DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
08/01/2015	PV	219	PYT TRAVAUX ROUTES PROJETS RRR	15	42	616	81	30	2	9	269	0	116 202 483,00	MIN. AMEN. TERR. URB. HAB
30/01/2015	OPI	5E+05	PMT PROJET RRR, REHABILITAT° ET ENTRET.	15	42	616	81	30	2	9	269	0	100 440 000,00	AMECO
30/01/2015	OPI	5E+05	PMT PROJET RRR, REHABILITAT° ET ENTRET.	15	42	616	81	30	2	9	269	0	126 554 400,00	AMECO
30/01/2015	OPI	5E+05	PMT PROJET RRR, REHABILITAT° ET ENTRET.	15	42	616	81	30	2	9	269	0	147 312 000,00	AMECO
30/01/2015	OPI	5E+05	PMT PROJET RRR, REHABILITAT° ET ENTRET.	15	42	616	81	30	2	9	269	0	184 140 000,00	AMECO
30/01/2015	OPI	5E+05	PMT PROJET RRR, REHABILITAT° ET ENTRET.	15	42	616	81	30	2	9	269	0	244 404 000,00	AMECO
30/01/2015	OPI	5E+05	PMT PROJET RRR, REHABILITAT° ET ENTRET.	15	42	616	81	30	2	9	269	0	245 073 600,00	AMECO
30/01/2015	OPI	5E+05	PMT PROJET RRR, REHABILITAT° ET ENTRET.	15	42	616	81	30	2	9	269	0	2 789 042 751,00	AMECO
13/02/2015	OPI	5E+05	FRAIS RELATIFS TRANCHE PMT PROJET RRR	15	42	616	81	30	2	9	269	0	3 863 716 155,00	AMECO
31/07/2015	PV	141	PT. TRAVAUX REUNIFICATION ROUTIERE PROV.	15	42	616	81	30	2	9	269	0	4 000 000 000,00	AMECO
17/09/2015	OPI	6E+05	PT SOLDE TRAVAUX DE CONSTRUCTION	15	42	616	81	30	2	9	269	0	218 330 309,57	CGCD
17/09/2015	OPI	6E+05	PT TRAVAUX CONSTRUCTION ROUTE	15	42	616	81	30	2	9	269	0	566 856 480,00	CGCD
28/09/2015	OPI	6E+05	PT FRAIS DE REUNIFICAT° ROUTIERE	15	42	616	81	30	2	9	269	0	2 317 146 150,00	AMECO ASBL
05/10/2015	OPI	6E+05	PT FRAIS TVX CONSTRUCT° PASSERELLES BLVD	15	42	616	81	30	2	9	269	0	1 860 000 000,00	ZENITH GROUPE SARL

30/11/2015	pv	223	réhabilitation av baypass	15	42	616	81	30	2	9	269	0	200 000 000,00	OFFICE DE ROUTE
30/11/2015	OPI	6E+05	travaux d'érosion entre UNIKIN	15	42	616	81	30	2	9	269	0	300 000 000,00	OFFICE DES VOIRIE ET DRAI
02/12/2015	OPI	6E+05	PYT FRAIS TRAVAUX CONSTRUCT° PASSERELES	15	42	616	81	30	2	9	269	0	1 860 000 000,00	ZENITH GROUPE SARL
17/12/2015	OPI	6E+05	LIBERATION FRAIS TRAVAUX OFFICE DES ROUT	15	42	616	81	30	2	9	269	0	3 205 866 240,00	AMECO
													22 345 084 568,57	

Ici il n'y a eu aucun paiement effectué en 2016.

1.4. Acquisition des équipements téléphoniques et télégraphiques en faveur de la DGM (Tableau n°6 sur Ressources propres au n°4)

a) Constatation de la Cour des comptes

Selon les données de la Reddition des comptes de l'exercice 2015, ce marché a été prévu pour FC 248 046 000,00 dans la loi de finances de l'exercice 2015 et exécuté pour FC 315 624 914,60.

A la demande de la Cour des comptes, dans le cadre de la circularisation de certains marchés publics de 2015, la Cellule de gestion des projets des marchés publics de la Direction Générale de Migration « DGM », dans sa Note n° 06/DGM/600/176/2016 du 3 octobre 2016, reconnaît le paiement de FC 195 217 606,05 couvrant :

- une livraison partielle d'une Centrale téléphonique avec cent (100) téléphones fixes par la Société SESCO au coût total de FC 81 932 006,05 ;
- une livraison intégrale des appareils de télécommunication par la Société EB.TEL COMPANY au coût total de FC 113 285 600,00.

Il subsiste une discordance significative entre les données de la Reddition des comptes et celles fournies par la DGM pour un écart de FC 120 407 308,55.

b) Réponse du Gouvernement de la République (Ressources propres point 4)

Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
OPI	565832	PAIEMENT RELATIF A LA LIVRAISON PARTIELLE DES DIVERS APPAREILS DE TELECOMMUNICATION (LOT 2) AU PROFIT DE LA DGM ,	15	85	1	76	10	2	9	201	0	13 499 500,00	ETS EB. TEL COMPANY
		SUIVANT LE P.V DE RECEPTION PARTIELLE DU 29 AOUT 2014. / EB.TEL COMPANY.											
OPI	565833	PAIEMENT RELATIF A LA 2ÈME LIVRAISON PARTIELLE DE DIVERS APPAREILS DE TELECOMMUNICATION (LOT2) AU PROFIT DE LA DGM,	15	85	1	76	10	2	9	201	0	17 466 700,00	ETS EB. TEL COMPANY
		SUIVANT LE P.V DE RECEPTION PARTIELLE DU 28 MARS 2015 / EB.TEL COMPANY.											
OPI	593351	PT. LIVRAISON PARTIELLE EQUIPEMENTS TELE	15	85	1	76	10	2	9	201	0	41 613 631,00	STE ITAL CONGO SPRL
OPI	604122	PT FRAIS ACQUISIT* EQUIPEMENTS	15	85	1	76	10	2	9	201	0	155 025 717,60	STE ITAL CONGO SPRL
OPI	614466	PT ACQUISITION EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	15	85	1	76	10	2	9	201	0	88 019 366,00	STE ITAL CONGO SPRL
												315 624 914,60	

L'OPI n° 614466, d'un montant de FC 88.019.366,00 relatif à l'acquisition des équipements informatiques, a été par inadvertance comptabilisé à l'article 7610 (acquisitions des équipements téléphoniques) au lieu de l'article 7120 (acquisition des équipements informatiques).

En réalité, sur une prévision de 248.046.000,00 FC, il y a eu un paiement de 227.605.548,60 FC dégageant ainsi un écart positif de 20.440.451,40 FC.

1.5. Acquisition des véhicules terrestres pour les services de la Reconstruction (Tableau n°6 sur Ressources propres au n°13)

a) Constatation de la Cour des comptes

Prévue pour FC 450 000 000,00 selon les données de la Reddition des comptes de l'exercice 2015, l'acquisition de ces véhicules en faveur du Secrétariat Général à la Reconstruction a connu un paiement de FC 4 150 180 762,00, accusant un taux d'exécution de 922,26%.

Selon le Rapport d'exécution du Budget 2015 du Secrétariat Général à la Reconstruction du 24 juin 2016, le Secrétaire Général, dans ses commentaires, affirme que l'acquisition des véhicules du Gouvernement a été engagée et payée en lieu et place des véhicules des services de la Reconstruction.

Le dossier de l'acquisition des véhicules terrestres des services de la Reconstruction est, selon le Secrétariat Général, resté pendant au Cabinet du Ministre pour la passation des marchés. Il y a donc **imputation erronée**.

b) Réponse du Gouvernement de la République

(Ressources propres point 13)

DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
30/01/2015	PV	18	PMT ACQUISIT° MAT ROULANT	15	33	3	75	20	2	9	215	0	4 225 336 462,07	HMIE
													4 225 336 462,07	

HMIE est une entreprise qui a toujours bénéficié d'un paiement échelonné pour un service déjà rendu à l'Etat.

1.6. Construction d'un Stade de football à Kenge (Tableau n°6 sur Ressources propres au n°18)

a) Constatation de la Cour des comptes

Prévue pour FC 291 775 000,00, la construction de ce stade a été exécutée selon la Reddition des comptes à hauteur de FC 1 108 439 184,73, accusant un taux d'exécution de 379,89%

En effet, la Société COLOSSE CONSTRUCTION CORP SARL, attributaire de ce marché d'un montant total de FC 1 696 912 890,00, selon le contrat passé avec le Gouvernement, réclamait par sa lettre n° 02/LA/DC/CCC/2016 du 9 août 2016 le solde des 30% du montant total du marché (FC 509 073 867,00), pour le démarrage des travaux.

L'acompte reçu par le prestataire est de FC 84 845 644,50, représentant 5,00% du marché, lequel jusque-là n'a jamais connu un début d'exécution.

b) Réponse du Gouvernement de la République

(Ressources propres point 18)

DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
04/09/2015	OPI	6E+05	PT PROJET CONSTRUCT° STADES MUNICIPAUX	15	60	3	81	10	2	9	236	3000	731 818 540,23	SOTEM
22/09/2015	OPI	6E+05	CONSTRUCTION STADE DE KENGE	15	60	3	81	10	2	9	236	3000	84 845 644,50	COLOSSE CONSTRUCTION
29/10/2015	OPI	6E+05	MAD BCECO PROJET DE CONSTRUCTION	15	60	3	81	10	2	9	236	3000	291 775 000,00	BCECO
													1 108 439 184,73	

Le montant de 1.108.339.184,73 FC ne concerne pas seulement la construction du Stade de Kenge, mais aussi des stades municipaux de

Kinshasa (Delvaux, Barumbu, Matete et Bandal). D'ailleurs Kenge n'a reçu que 84.845.644,50 FC.

1.7. Construction de l'Ecole Primaire PULULU MBAMBU au quartier du même nom, dans la commune de SELEmbao (Tableau n°6 sur transferts aux Provinces et ETD au n°5)

a) Constatation de la Cour des comptes

- Le coût initial du projet était de FC 1 210 957 277,00 ; mais, FC 5 860 957 277,00 ont été décaissés en 2015, alors que les travaux n'ont été lancés qu'au second semestre de 2016.
- La visite sur place dévoile un terrain de 60 sur 30 m maximum, censé accueillir un bâtiment de 2 niveaux devant abriter 6 salles de classes et un bureau d'environ 8 m sur 5 (déclaration du directeur, qui n'a exhibé aucune maquette ou plan).

b) Réponse du Gouvernement de la République (Transferts aux Provinces et ETD point 5)

RUB	DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
14	07/12/2015	OPI	624570	REGUL. /PAIEMENT EN FAVEUR DE BCECO AU TITRE D'APPROVISIONNEMENT DU COMPTE DANS LE CADRE DU PROJET DE REHABILITATION ET DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES "PRRIS" SUIVANT PV.N°228/2015, PT.01 DU 04/12/2015	15	88	200	81	10	2	9	280	1000	4 650 000 000,00	BCECO/CONT RIBUT° GOUV.
14	31/12/2015	OPI	623484	PYT 1 ère tranche PROJET CONSTRUCT° 5 EC	15	88	200	81	10	2	9	280	1000	1 210 957 277,00	BCECO
														5 860 957 277,00	

Le décaissement de 5.860.957.277,00 FC n'a pas été effectué au profit de l'école PULULU seul, mais plutôt un fonds qui a été mis à la disposition du BCECO.

De ce montant, 4.650.000.000 FC ont été affectés au projet d'équipement des structures sanitaires, tandis que la somme de 1.210.957.277,00 FC a été extournée au Compte général du Trésor « CGT » pour discordance de l'objet de la dépense.

1.8. Projets en faveur de la REGIDESO (Tableau n°6 sur Ressources propres)

a) Constatation de la Cour des comptes

Au sujet des projets financés sur Fonds de Contrepartie, Ressources Propres et Ressources Extérieures, des discordances s'observent suivant les sources (Voir tableau n° 7).

Tableau n° 7 : Tableau comparatif des montants des investissements réalisés par la REGIDESO en 2015 (en FC)

LIBELLES	PREVISIONS	PAIEMENTS SELON DRGC	PAIEMENTS SELON REGIDESO	ECARTS
Contrepartie				
- Etude pour la construction d'une usine de 5 100 000 m3/jour et extension	1 376 172 132,00	7 687 579 976,17	0,00	687 579 976,17
Ressources Propres				
- Adduction d'eau à BUDJALA	199 476 000,00	1 180 603 793,33	60 735 000,00	1 119 868 793,33
- Adduction d'eau à Kisangani	80 400 000,00	3 278 260 747,72	80 400 000,00	3 197 860 747,72
- Adduction d'eau à Kindu/Commune d'ALUNGULI/Rive droite	584 142 000,00	584 142 000,00	203 307 000,00	308 835 000,00
- Adduction d'eau à indu/Protection de captage de Mikelenge	0,00	0,00	544 050 000,00	544 050 000,00
Ressources Extérieures	-	63 461 654 076,66	124 878 979 176,00	61 417 325 099,34

Source : Cour des comptes, suivant données de la DRGC et de la REGIDESO

b) Réponse du Gouvernement de la République

b) 1. Sur les discordances entre la REGIDESO et la DRGC

(Ressources propres)

RUB	DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
3	29/05/2015	OPI	546910	FRAIS ALIMENTAT° EN EAU POTABLE	15	50	603	78	10	2	9	222	0	1 213 919 661,17	MINFIN/ERH/P ROJET REGIDES
3	10/07/2015	OPI	583296	REGUL. PAIEMENT DU FONDS DE CONTREPARTIE GOUVERNEMENTALE EN FAVEUR DU PROJET PEASU, EXECUTE PAR LA CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS DE LA REGIDESO SUIVANT PV,N°126/2015 POINT 04 DU 09/07/2015 / MINISTERE DES FINANCES V/C PEASU	15	50	603	78	10	2	9	222	0	6 473 660 315,00	MIN. FINANCES V/C PEASU
														7 687 579 976,17	

L'alimentation en eau potable est assurée par la Cellule d'Exécution des Projets Eau qui est une Agence d'exécution autonome à la REGIDESO, c'est normal que cette dernière n'ait pas d'informations quant à ce.

b) 2. Sur l'adduction d'eau à BUDJALA / REGIDESO (Ressources propres) point 4

DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
10/09/15	TAB	138	FRAIS CREDOC-ECHEANCE SEPTEMBRE 2015	15	50	003	81	20	2	9	226	04000	46 239 001,91	CENTRALE DE KAKOBOLA
10/11/15	TAB	172	FRAIS RELATIF CREDOC NOV 2015	15	50	003	81	20	2	9	226	04000	33 091 611,42	CENTRALE HYDROEL KAKOBOLA
10/11/15	TAB	172	REMB CREDOC FINALISAT° CENTRALE HYDROELE	15	50	003	81	20	2	9	226	04000	1 040 538 180,00	CENTRALE HYDROELEC KAKOBO
02/12/15	OPI	6E+05	PYT REL. PROJET D'ADDUCT° D'EAU POTABLE	15	50	003	81	20	2	9	226	04000	60 735 000,00	REGIE DE DISTRIBUT° D'EAU
													1 180 603 793,33	

Dans ce montant de 1.180.603.793,33 FC, il est vrai que la REGIDESO n'ait reçu que 60.735.000,00 FC, la différence a servi à la finalisation de la centrale hydroélectrique de Kakobola

b) 3. Sur l'adduction d'eau à KISANGANI / REGIDESO (Ressources propres)

DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
10/08/15	TAB	120	FRAIS REL. AU CREDOC	15	50	003	81	20	2	9	227	05000	52 791 811,29	CENTRAL HYDROELECTR. KAKO
10/08/15	TAB	120	REMBOURSEMENT CREDOC	15	50	003	81	20	2	9	227	05000	1 037 496 680,00	CENT. HYDROELECTR. KAKOBO
12/10/15	TAB	157	REMB. CREDOC 0008/2000 ECH. OCT. 15	15	50	003	81	20	2	9	227	05000	1 040 993 690,00	CENTRALE HYDRO KAKOBOLA
02/12/15	OPI	6E+05	PYT REL. EXTENS° RESEAU DISTRIBUT° impla	15	50	003	81	20	2	9	227	05000	80 400 000,00	REGIDESO
10/12/15	tab	190	fraish relatif au credoc	15	50	003	81	20	2	9	227	05000	25 629 426,43	CENTRAL HYDRO ELEC KAKOBO
10/12/15	TAB	190	FINALISATION DE LA CENTRALE HYDRO KAKOBO	15	50	003	81	20	2	9	227	05000	1 040 949 140,00	KAKOBOLA
													3 278 260 747,72	

Nous confirmons le montant de 80.400.000,00 FC reconnu par la REGIDESO suivant l'OPI 614835, la différence a servi aux travaux de finalisation de la Centrale Hydroélectrique de KAKOBOLA.

b) 4. Sur l'adduction d'eau à KINDU / Commune d'ALUNGULI
Rive droite / REGIDESO (Ressources propres)

DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
08/06/15	OPI	5E+05	PT FRAIS CAPTAGE D'EAU BRUTE KINDU	15	50	603	82	20	8	9	212	07000	544 050 000,00	REGIDESO
19/10/15	OPI	6E+05	ACOMPTE TRAVAUX ALIMENTATION EAU POTABLE	15	50	603	82	20	8	9	212	07000	40 092 000,00	REGIDESO SA
													584 142 000,00	

Le montant de 584.142.000,00 FC a été prévu pour l'adduction d'eau à Kindu dans l'ensemble.

Cette somme de 584.142.000 FC payée suivant les OPI 546909 et 603362 a comme bénéficiaire la REGIDESO pour le captage d'eaux brutes et l'alimentation en eau potable à Kindu.

Le montant de la REGIDESO étant supérieur à celui de la DRGC, l'écart de 163.215.000,00 FC a connu sans doute une mauvaise imputation.

1.9. Projets en faveur de la SNEL (Tableau n°6 sur Ressources propres)

a) Constatation de la Cour des comptes

Au sujet des projets financés sur Fonds de Contrepartie et Ressources Propres, des discordances s'observent suivant les sources (Voir tableau n°8).

Tableau n° 8 : Tableau comparatif des montants des investissements réalisés par la SNEL en 2015 (en FC)

LIBELLES- Projets	PREVISIONS	PAIEMENTS SELON DRGC	PAIEMENTS SELON SNEL	ECARTS
Contrepartie				
- Construction Centrale Hydroélectrique de KAKOBOLA	4 163 042 000,00	5 699 376 222,55	0	5 699 376 222,55
- Développement du site d'INGA pour la construction d'INGA 3	782 200 000,00	78 190 213, 31	0	78 190 213, 31
Ressources Propres				
- Electrification monde rural/ KALIMA	277 281 000,00	2 450 000 000,00	0	2 450 000 000,00
- Poursuite travaux d'électrification de Kamba et Gombe-Matadi	214 304 550,00	214 304 550,00	0	214 304 550,00
- Construction d'une ligne électrique 220 Volts MALUKU/BUKANGA-LONZO/ MASIMANIMBA/BULUNGU/ KIKWIT	374 053 000,00	6 587 540 508,37	0	6 587 540 508,37

Source : Cour des comptes, suivant données DRGC et SNEL

b) Réponse du Gouvernement de la République

b) 1. Sur la construction de la Centrale Hydroélectrique de Kakobola / SNEL (Contrepartie des projets)

DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
31/03/15	TAB	45	TRAVAUX FINALISAT° PROJET CONSTRUCT° CEN	15	50	602	81	40	2	9	239	03000	239 851 205,20	CENTRALE HYDROELECT. KAKO
27/05/15	TAB	80	REMBOURSEMENT CREDOC	15	50	602	81	40	2	9	239	03000	1 056 167 827,09	HMIE
29/05/15	OPI	5E+05	FRAIS AMELIORAT° DESSERTE EN ELECT.	15	50	602	81	40	2	9	239	03000	1 001 519 537,72	MINFIN/ERH/PRO JET SNEL
10/06/15	TAB	87	PT FRAIS CREDOC	15	50	602	81	40	2	9	239	03000	66 136 311,11	CENTRALE HYD. KAKOBOLA
10/06/15	TAB	87	REMB. CREDOC	15	50	602	81	40	2	9	239	03000	1 039 800 630,00	CENTRALE HYD. KAKOBOLA
10/07/15	TAB	8	REMB. CREDOC FINALISATION DE LA CENTRALE	15	50	602	81	40	2	9	239	03000	1 039 565 890,00	CENTRALE HYDROL. KAKOBOLA
22/07/15	OPI	6E+05	PAIEMENT DE FRAIS FONCTIONNEMENT MINIMAL MOIS DE JUILLET 2015 EN FAVEUR DE LA CELLULE DE GESTION DU PROJET INGA3	15	50	602	81	40	2	9	239	03000	51 987 000,00	CELLULE DE GESTION INGA 3
09/09/15	OPI	6E+05	PT FRAIS FONCTIONNEMENT MAI 2015	15	50	602	81	40	2	9	239	03000	51 987 000,00	CELLULE GET°
11/09/15	OPI	6E+05	ORGANISATION REUNION	15	50	602	81	40	2	9	239	03000	29 392 650,00	CAB ENERGIE
22/09/15	OPI	6E+05	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	15	50	602	81	40	2	9	239	03000	51 987 000,00	CELLULE GESTION INGA3
26/10/15	OPI	6E+05	PMT FF PROJET INGA-3 P	15	50	602	81	40	2	9	239	03000	51 987 000,00	CELLULE DE GEST° INGA-3 P
23/12/15	OPI	6E+05	PYT FRAIS DE FONCTIONNEMENT	15	50	602	81	40	2	9	239	03000	51 987 000,00	CELLULE DE GESTION INGA 3
23/12/15	OPI	6E+05	PYT FRAIS DE FONCTIONNEMENT EN FAV.	15	50	602	81	40	2	9	239	03000	51 987 000,00	CELLULE DE GESTION DE ING
23/12/15	OPI	6E+05	PYT FACTURE REL. RECRUTEMENT BUREAU ETUD	15	50	602	81	40	2	9	239	03000	915 020 171,43	AGC - STS (EX-FICHTNER)
													5 699 376 222,55	

Dans le montant de 5 699 376 222,55 FC, l'OPI n° 546908 indique que la SNEL comme bénéficiaire a reçu un montant de 1.001.519.537,32 FC relatif aux frais d'améliorations des dessertes en électricité.

b) 2. Sur le développement du site pour la construction d'Inga 3

(Contrepartie des projets)

DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
13/05/15	OPI	555400	ACHAT BILLETS AVION + GO PASS	15	50	602	74	20	2	9	201	02000	5 237 311,79	MUNGA MAXIMILIEN & CIE
13/05/15	OPI	555399	PARTICIPER AUX TRAVAUX D'ELABORAT° PROJE	15	50	602	74	20	2	9	201	02000	7 445 987,88	MUNGA MAXIM & CIE
08/06/15	OPI	556579	PMT FRAIS DE FONCTIONNEMENT JUIN 2015	15	50	602	74	20	2	9	201	02000	51 987 000,00	CELLULE DE GESTION INGA 3
29/06/15	OPI	565157	FRAIS DE REPRESENTATION	15	50	602	74	20	2	9	201	02000	3 302 980,45	KADIAYI ALEX
06/07/15	OPI	565156	ACHAT BILLET D'AVION EN FAVEUR DU DIRECTEUR KADIAYI ALEX ET CIE	15	50	602	74	20	2	9	201	02000	2 999 985,92	KADIAYI ALEX ET CIE
06/07/15	OPI	565155	PARTICIPER A L'ATELIER SUR LE TRAITE DE COOPERATION ENERGETIQUE ENTRE LA RDC ET LA RSA SUR LE PROJET GRAND INGA / KADIAYI ALEX ET CIE	15	50	602	74	20	2	9	201	02000	7 216 947,27	KADIAYI ALEX ET CIE
													78 190 213,31	

Pour le montant 78.190.213,31 FC, il est géré par la Cellule de Gestion INGA 3 qui est une cellule autonome à la SNEL dans le cadre de contrepartie des projets.

b) 3. Sur l'électrification du monde rural KALIMA / SNEL

(Ressources propres)

DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
23/04/15	OPI	546907	FIABILISATION DE LA CENTRALE HYDRO. LUTSHURUKURU	15	50	602	78	10	2	9	236	00000	2 450 000 000,00	BCECO V/C PROJET KALIMA
													2 450 000 000,00	

C'est pour la fiabilisation de la centrale hydraulique de LUTSHURUKURU à Kalima dans le MANIEMA, que ce montant a été mis à la disposition du BCECO suivant l'OPI 546907.

b) 4. Sur la poursuite des travaux d'électrification de KAMBA et NGOMBE MATADI / SNEL (Ressources propres)

DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
15/01/15	OPI	518825	FRAIS DE FONCTIONNEMENT MINIMAL	15	50	602	81	40	2	9	224	02000	54 684 000,00	CELLULE DE GESTION INGA 3
04/03/15	OPI	527311	FRAIS DE FONCTIONNEMENT MINIMAL	15	50	602	81	40	2	9	224	02000	54 684 000,00	CELLULE DE GESTION INGA 3
15/04/15	OPI	539136	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	15	50	602	81	40	2	9	224	02000	53 382 000,00	CELLULE GEST. PROJET INGA
07/05/15	OPI	548044	FRAIS DE FONCTIONNEMENT MINIMAUX POUR CGI3 AVRIL 2015 / CELLULE DE GESTION INGA 3	15	50	602	81	40	2	9	224	02000	51 554 550,00	CELLULE DE GEST° INGA 3
													214 304 550,00	

La SNEL n'a rien bénéficié étant donné que c'est la Cellule de Gestion d'INGA 3 qui a géré.

b) 5. Sur la construction d'une ligne électrique MALUKU BUKANGALONZO / SNEL (Ressources propres)

DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
05/02/15	OPI	548309	PT. FACT. TRAVAUX PARC AGRO INDUSTRIEL	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	481 100 214,19	AEE POWER S.A
28/04/15	opi	547535	PYT DE 5 % A TITRE DE PRELEVEMENT FRAIS	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	22 481 330,48	BCECO
05/05/15	OPI	547668	PT FACT. RALATIVE AU CONTRAT	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	449 626 609,58	FICHTNER SAI SPRL
04/06/15	OPI	556429	PMT 5% FACT AU TITRE PRELEV. FRAIS GEST°	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	5 457 500,40	BCECO
12/06/15	OPI	563601	PT. TRAVAUX DE SOUTIRAGE	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	109 149 961,50	AEE POWER SA
03/08/15	OPI	574353	PMT FRAIS ELECTRIFICAT° PARC BUKANGA LON	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	2 233 430 671,11	AEE POWER SA
04/08/15	OPI	574352	PT FACTURE	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	22 537 666,50	BCECO
04/08/15	OPI	574351	PT FACT. PRELEVEMENT FRAIS DE GESTION	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	25 937 021,10	BCECO
04/08/15	OPI	574350	PT FACT. PRELEVEMENT FRAIS DE GESTION	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	51 938 072,70	BCECO
13/08/15	OPI	581747	PT 5% MONTANT FACTURE	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	9 901 509,53	BCECO
13/08/15	OPI	581745	PMT FACTURE RELATIVE AU CONTRAT	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	198 030 190,63	FICHTNER SAI
14/08/15	OPI	581777	PMT 5% MONTANT DES FACTURES CD007/2015	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	32 220 733,50	BCECO
14/08/15	OPI	581746	PMT FACT RELATIVE AU CONTRAT	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	654 140 273,21	AEE POWER SA
20/08/15	OPI	582042	TRAV. CONSTRUCT° POSTES A BUKANGA LONZO	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	458 231 201,25	AEE POWER SA
20/08/15	OPI	582043	PT. TRAVAUX SOUTIRAGE & CONSTRUCT° LIGNE	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	527 346 243,35	AEE POWER SA
20/08/15	OPI	582041	PT. FACT. SOCIETE AEE POWER SA	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	1 055 994 218,71	AEE POWER SA
24/08/15	OPI	583866	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	51 987 000,00	CELLULE DE GESTION INGA 3
04/09/15	OPI	614970	PT PROJET ELECTRIFICAT° BUKANGA-LONZO	15	50	602	81	40	2	9	258	03000	198 030 090,63	FICHNER
													6 587 540 508,37	

De ce montant de 6.587.540.508,37 FC, le BCECO n'a bénéficié que de ses frais de gestion, tandis que la différence a été directement virée aux comptes de l'entreprise AEE Power SA et du Bureau chargé d'études et de surveillance des travaux Fichner.

1.10. PROJET EN FAVEUR DE LA COMMISSION NATIONALE DE L'ENERGIE " CNE "

a) Constatation de la Cour des comptes

Le projet de loi portant reddition des comptes présente un montant de FC 4 922 370 067,50 au titre d'investissement dans le Projet Hydraulique et Electrification du monde rural/Projet KALIMA et Financement de la Capacité Energétique « TRIOMF » à travers la CNE, alors que le rapport d'exécution du Ministère de l'Energie renseigne FC 4 858 308 668,00.

Par sa lettre n°0186/SEC.PER.CNE/DAF/YD/2016 du 6 octobre 2016, la CNE ne reconnaît pas cette dépense.

b) Réponse du Gouvernement de la République
Commission Nationale de l'Energie / CNE (Ressources propres)

DATE	Titre	N°	Libelle	AB	SEC	CHAP	ART	LIT	SF	SP	NP	LOC	MONTANT	BENEFICIAIRE
13/03/15	OPI	519492	FINANCEMENT DE LA CAPACITE ENERGETIQUE	15	50	601	81	90	8	9	201	19000	212 378 107,50	TRIOMF RDC
28/07/15	OPI	573768	MAD RELATIVE A L'APPROVISIONNEMENT DU COMPTE "PROJET KALIMA" EN VUE DE LA FIABILISATION DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA VILLE DE KINDU AU DEPART DE LA CENTRALE...	15	50	601	81	90	8	9	201	19000	4 650 000 000,00	projet Kalima
23/12/15	OPI	623220	ACHAT BILLETS D'AVION EN FAVEUR DE	15	50	601	81	90	8	9	201	19000	21 921 960,00	MR. MOK MIKEMOTO & CIE
23/12/15	OPI	623219	IDENTIFICAT° SITES HYDROELECTRIQUES (PIC	15	50	601	81	90	8	9	201	19000	38 070 000,00	MICK MIKEMOTO LOPUSU & ci
													4 922 370 067,50	

La Commission Nationale de l'Energie reconnaît un montant de 4.858.308.668,00 FC au lieu de 4.922.370.067,50 FC, pourtant l'écart de 64.061.399,50 FC a été affecté au fonctionnement du projet.

2.2.2. DEPENSES SANS CREDITS NON REGULARISEES EN COURS D'EXERCICE

L'article 22 de la LOFIP dispose :

« La loi de finances de l'année fixe pour le budget général, par ministère ou institution et par programme, le montant des autorisations d'engagement annuelles et pluriannuelles ainsi que des crédits de paiement.

Elle fixe, par ministère ou institution et par budget annexe, les plafonds des autorisations d'emplois rémunérés.

Par budget annexe et par compte spécial, elle fixe le montant des autorisations d'engagement et de crédits de paiement ouverts ou exceptionnellement des découverts autorisés conformément à l'article 65 de la présente loi ».

Au niveau du Budget général

La Cour des comptes constate l'inscription, dans le Rapport sur la reddition des comptes, de 52 projets sans ouverture préalable des crédits pour **FC 246 785 183 681,27** répartis comme suit :

a. Volet Equipements :

- 36 projets sur ressources extérieures exécutés sans ouverture des crédits pour FC 84 747 704 833,03.

b. Volet Construction... :

- 14 projets sur ressources extérieures exécutés sans ouverture des crédits pour FC 161 955 478 848,24;
- 1 projet sans crédit ni paiement sur ressources extérieures ;
- 1 projet sur Transferts aux Provinces et ETD exécuté sans ouverture des crédits pour FC 42 000 000,00.

Voir le tableau n°9 ci-après.

Tableau n°9: Synthèse d'exécution des projets d'investissement non-inscrits au Budget/ Exercice 2015 (en FC)

CATEGORIE	NOMBRE DE PROJETS	Part relative (%)	PREVISIONS	PAIEMENTS
SANS CREDITS	51	98,08	0,00	246 785 183 681,27
- Equipements	36	69,23	0,00	84 787 704 833,03
- Construction...	15	28,85	0,00	161 997 478 848,24
SANS CREDIT NON EXECUTE	1	1,92	0,00	0,00
- Construction...	1	1,92	0,00	0,00
PROJETS NON-INSCRITS	52	100,00	0,00	246 785 183 681,27

Source : Cour des comptes, suivant données de la DRGC

2.2.3. FAIBLESSE DANS L'EXECUTION DES PROJETS

1.1.1. Au niveau du Budget Général

Sur 1 450 projets inscrits et autorisés :

- 1 210 projets représentant 83,45% des projets pour FC 1 400 226 482 208,70 de prévisions n'ont bénéficié d'aucun paiement ;
- 162 projets représentant 11,17% ont bénéficié d'un financement

- partiel, soit FC 518 273 357 104,40 sur
FC 1 299 032 477 515 des prévisions (39,90%) ;
- 78 projets représentant 5,37% ont été exécutés totalement
dont 73 avec dépassement de crédits
(FC 341 075 590 606,64 sur FC 67 624 381 569,50, soit
504,37%).

Le tableau ci-après illustre cette répartition.

**Tableau n° 10: Synthèse d'exécution des projets d'investissement
budgétés/Exercice 2015**

CATEGORIE	NOMBRE DE PROJETS	Part relative (%)	PREVISIONS	PAIEMENTS	TAUX (%)
EXECUTION TOTALE	5	0,34	1 852 822 000,00	1 852 822 000,00	100,00
- Equipements	2	0,14	481 903 000,00	481 903 000,00	100,00
- Construction...	3	0,21	1 370 919 000,00	1 370 919 000,00	100,00
EXECUTION PARTIELLE	162	11,17	1 299 032 477 515,00	518 273 357 104,40	39,90
- Equipements	93	6,41	913 180 773 180,00	334 283 831 190,75	36,61
- Construction...	69	4,76	385 851 704 335,00	183 989 525 913,65	47,68
NON-EXECUTION	1 210	83,45	1 400 226 482 208,70	0,00	0,00
- Equipements	433	29,86	713 202 413 341,00	0,00	0,00
- Construction...	777	53,59	687 024 068 867,70	0,00	0,00
DEPASSEMENT DES CREDITS	73	5,03	67 624 381 569,50	341 075 590 606,64	504,37
- Equipements	30	2,07	24 356 092 730,50	88 447 302 710,16	363,14
- Construction...	43	2,97	43 268 288 839,00	252 628 287 896,48	583,86
PROJETS BUDGETES	1 450	100,00	2 768 736 163 293,20	861 201 769 711,04	31,10

Source : Cour des comptes, suivant données de la DRGC

III. DEVELOPPEMENT DES CONSTATATIONS SUR LES BUDGETS ANNEXES

L'article 57 de la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances publiques stipule :

« Les budgets annexes sont présentés en deux sections. La section des opérations courantes et celle des opérations en capital. La section des opérations courantes retrace les recettes et les dépenses d'exploitation et celle des opérations en capital retrace les dépenses d'investissement et les ressources affectées à ces dépenses ».

Les dispositions de l'article susmentionné n'ont pas été respectées comme l'indique le tableau n° 11 ci-après :

Tableau n° 11: Recettes et dépenses des Budgets annexes du Pouvoir Central/Exercice 2015 (en FC)

N°	LIBELLE	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX DE REAL. (%)	PAIEMENTS	TAUX DE REAL. (%)
	1. ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE					
	PROVINCE DE KINSHASA	7 204 279 060,00	33 430 637 440,22	464,04	32 894 869 810,18	98,40
1	PROVINCE DU BAS - CONGO	8 871 031 904,00	2 116 213 040,75	23,86	2 116 213 040,75	100,00
2	PROVINCE DE BANDUNDU	16 036 096 134,00	4 325 355 885,84	26,97	4 310 016 867,94	99,65
3	PROVINCE DE L'EQUATEUR	10 576 999 578,00	1 775 887 808,50	16,79	1 775 887 808,50	100,00
4	PROVINCE ORIENTALE	12 514 940 786,00	5 796 549 320,24	46,32	5 793 499 525,24	99,95
5	PROVINCE DU NORD - KIVU	17 059 676 739,00	2 395 801 298,55	14,04	2 395 801 298,55	100,00
6	PROVINCE DU MANIEMA	7 847 451 300,00	1 010 309 608,60	12,87	1 010 309 608,60	100,00
7	PROVINCE DU SUD - KIVU	9 894 612 508,00	3 881 127 471,26	39,22	3 782 187 212,31	97,45
8	PROVINCE DU KATANGA	12 514 940 786,00	15 129 463 194,70	120,89	15 127 444 306,02	99,99
9	PROVINCE DU KASAÏ - OCCIDENTAL	12 643 508 698,00	2 837 248 822,50	22,44	2 837 248 822,50	100,00
10	PROVINCE DU KASAÏ - ORIENTAL	9 894 612 507,00	2 602 570 923,38	26,30	2 601 546 056,38	99,96
	SOUS-TOTAL	125 058 150 000,00	75 301 164 814,54	60,21	74 645 024 356,97	99,13
	2. ETABLISSEMENTS DE LA SANTE					
1	VILLE PROVINCE DE KINSHASA	108 767 595 210,10	23 393 910 438,80	21,51	23 316 427 389,27	99,67
2	PROVINCE DU BAS - CONGO	24 393 588 699,64	2 657 184 553,04	10,89	2 657 121 853,04	100,00
3	PROVINCE DE BANDUNDU	57 528 730 601,58	2 512 121 510,86	4,37	2 505 679 047,86	99,74
4	PROVINCE DE L'EQUATEUR	30 321 292 823,82	1 164 714 298,84	3,84	1 164 714 298,84	100,00
5	PROVINCE DU KASAÏ - ORIENTAL	25 469 472 170,67	1 310 931 549,00	5,15	1 310 931 549,00	100,00
6	PROVINCE DU KASAÏ - OCCIDENTAL	19 593 493 213,36	416 840 549,60	2,13	416 840 549,60	100,00
7	PROVINCE DU KATANGA	52 997 605 983,11	2 992 250 874,00	5,65	2 992 250 374,00	100,00
8	PROVINCE ORIENTALE	59 204 626 008,47	1 533 886 895,50	2,59	1 533 886 895,50	100,00
9	PROVINCE DU NORD - KIVU	9 962 267 140,69	2 118 021 038,79	21,26	2 118 021 038,79	100,00
10	PROVINCE DU SUD - KIVU	13 945 104 990,28	2 288 687 791,60	16,41	2 175 286 708,14	95,05
11	PROVINCE DU MANIEMA	7 779 465 098,28	275 353 687,28	3,54	275 172 858,88	99,93
	SOUS-TOTAL	409 963 241 940,00	40 663 903 187,31	9,92	40 466 332 562,92	99,51
	TOTAL GENERAL	535 021 391 940,00	115 965 068 001,85	21,67	115 111 356 919,89	99,26

Source : Cour des comptes suivant les données de la DRGC

Il ressort de ce tableau deux constatations :

- Faiblesse des recettes ;
- Non présentation des Budgets annexes en deux (2) sections.

3.1. Faiblesse des recettes

Moins-value globale : **FC 419 056 323 938,15**

3.1.1. Recettes des Budgets annexes de l'ESU

Moins-value globale : **FC 49 756 985 185,46**

Le tableau n° 12 ci-après illustre le comportement des recettes des Budgets annexes au cours de l'exercice.

Tableau n° 12 : Comportement des recettes des Budgets annexes de l'ESU/Exercice 2015 (en FC)

ACTES GENERATEURS	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX REAL. (%)	MOINS-VALUE (%)	PART RELAT. (%)
MINERVAL	90 132 000 000,00	6 788 574 786,38	7,53	92,47	9,02
CARTE D'ETUDIANT	2 253 300 000,00	974 076 827,89	43,23	56,77	1,29
FORMULAIRE d'INSCRIPTION	4 506 600 000,00	1 722 363 338,00	38,22	61,78	2,29
ENTERINEMENT DIPLOME	16 899 750 000,00	3 089 449 787,32	18,28	81,72	4,10
LOYER	4 506 600 000,00	739 226 653,63	16,40	83,60	0,98
ENROLEMENT 1 ^{ère} SESSION	4 506 600 000,00	2 653 179 146,23	58,87	41,13	3,52
ENROLEMENT 2 ^{ème} SESSION	2 253 300 000,00	1 876 131 430,70	83,26	16,74	2,49
AUTRES ACTES	0,00	57 458 162 844,39	0,00	0,00	76,31
TOTAL GENERAL RECETTES B.A. ESU	125 058 150 000,00	75 301 164 814,54	60,21	39,79	100

Source : Cour des comptes, suivant données de la DRGC

Tous les actes générateurs accusent des moins-values :

- Minerval : 92,47% de moins-value chiffrée à FC 83 343 425 213,62 ;
- Loyer : 83,60% de moins-value chiffrée à FC 3 767 373 346,37 ;
- Entérinement diplôme : 81,72% de moins-value chiffrée à FC 13 810 300 212,68 ;
- Formulaire d'inscription : 61,78% de moins-value chiffrée à FC 2 784 236 662,00 ;
- Carte d'étudiant : 56,77% de moins-value chiffrée à FC 1 279 223 172,11 ;
- Enrôlement 1^{ère} session : 41,13% de moins-value chiffrée à FC 1 853 420 853,77 ;
- Enrôlement 2^{ème} session : 16,74% de moins-value chiffrée à FC 377 168 569,30.

Le taux de réalisation des recettes des Budgets annexes de l'ESU renseigné dans le tableau ci-dessus ne traduit pas la réalité dans la mesure où il subit largement l'impact des recettes réalisées sans prévisions.

En effet, non prévues au Budget, les Autres recettes représentent 76,31% des recettes réalisées.

Lorsque l'on fait abstraction de ces recettes, le total est ramené de FC 75 301 164 814,54 à FC 17 843 001 970,15 et le taux de réalisation de

60,21% à 14,27% des prévisions, dégagant dès lors une moins-value de FC 107 215 148 029,85 (85,73%) sur FC 125 058 150 000,00 des prévisions.

La Cour des comptes attend une explication sur la réalisation de ces recettes sans prévisions.

3.1.2. Recettes des Budgets annexes de la Santé

Moins-value globale : **FC 369 299 338 752,69**

Les actes générateurs des recettes des Budgets annexes de la Santé sont principalement répartis en quatre (4) groupes, à savoir :

- Consultations générales ;
- Laboratoire ;
- Imagerie médicale ;
- Hospitalisation.

C'est sur base de ce regroupement que la Cour des comptes analyse le comportement de ces recettes.

Tableau n° 13 : Comportement des recettes des Budgets annexes de la Santé/Exercice 2015 (en FC)

ACTES GENERATEURS	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX REAL. (%)	MOINS-VALUE (%)	PART RELAT. (%)
CONSULTATIONS GENERALES	41 514 333 000,00	3 854 316 851,25	9,28	90,72	9,48
LABORATOIRE	32 596 704 000,00	3 112 923 606,20	9,55	90,45	7,66
IMAGERIE MEDICALE	27 049 545 600,00	2 635 276 378,28	9,74	90,26	6,48
HOSPITALISATION	308 802 659 340,00	26 015 810 277,75	8,42	91,58	63,98
AUTRES RECETTES	0,00	5 045 576 073,83	0,00	0,00	12,40
TOTAL GENERAL RECETTES B.A. SANTE	409 963 241 940,00	40 663 903 187,31	9,92	90,08	100

Source : Cour des comptes, suivant données de la DRGC

Aucun des actes générateurs n'atteint 10,00% de réalisation des recettes, la moins-value est de 90,26%.

Le Gouvernement de la République ne donne aucune explication sur cette contreperformance.

3.2. DEPENSES : Non présentation des Budgets annexes en deux (2) sections

La non présentation des Budgets annexes en deux (2) sections ne permet pas à la Cour des comptes d'appréhender les dépenses courantes et les dépenses en capital.

IV. DEVELOPPEMENT DES CONSTATATIONS SUR LES COMPTES SPECIAUX

Deux constatations ont été relevées par la Cour des comptes :

- Faiblesse des recettes des Comptes spéciaux ;
- Non-conformité de la gestion aux dispositions légales et réglementaires.

4.1. Recettes

4.1.1. Faiblesse des recettes

Moins-value globale : **FC 91 387 420 943,76**

Le tableau n° 14 ci-après donne une vue générale des prévisions et des réalisations des recettes des Comptes spéciaux de l'exercice.

Tableau n° 14: Prévisions et réalisations des recettes des Comptes Spéciaux/Exercice 2014 (en FC)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS		TAUX DE REAL. (%)
	MONTANT	PART REL. (%)	MONTANT	PART REL. (%)	
FONDS NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER (FONER)	116 335 263 548,00	31,01	116 122 554 932,80	40,93	99,82
FONDS DE PROMOTION DE L'EDUCATION NATIONALE (FPEN)	2 839 835 681,00	0,76	1 300 386 878,32	0,46	45,79
FONDS DE PROMOTION CULTURELLE (FPC)	6 680 309 309,00	1,78	6 830 541 165,39	2,41	102,25
FONDS DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE (FPI)	137 110 257 879,00	36,55	121 408 887 114,00	42,79	88,55
FONDS DE CONTREPARTIE DES PROJETS (FCP)	13 711 665 542,00	3,66	3 347 169 340,00	1,18	24,41
OFFICE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DU CONGO (OPEC)	579 967 995,00	0,16	2 186 231 060,96	0,77	376,96
REGIES DES VOIES AERIENNES / RVA (GO PASS)	85 289 410 931,00	22,73	31 529 100 256,87	11,11	36,97
FONDS FORESTIER NATIONAL (FFN)	12 562 801 131,00	3,35	997 220 323,90	0,35	7,94
TOTAL GENERAL RECETTES COMPTES SPECIAUX	375 109 512 016,00	100	283 722 091 072,24	100	75,64

Source : Cour des comptes, suivant données de la DRGC

Les Comptes spéciaux ci-dessous ont enregistré des moins-values :

- *Fonds National d'Entretien Routier* : FC 116 122 554 932,80 de réalisation sur des prévisions de FC 116 335 263 548,00, soit 99,82% et une moins-value de 0,18% (FC 212 708 615,20) ;
- *Fonds de Promotion de l'Industrie* : FC 121 408 887 114,00 de réalisation sur des prévisions de FC 137 110 257 879,00, soit 88,55% et une moins-value de 11,45% (FC 15 701 370 765,00) ;
- *Fonds de Promotion de l'Education Nationale* : FC 1 300 386 878,32 de réalisation sur des prévisions de FC 2 839 835 681,00, soit un taux de 45,79% et une moins-value de 54,21% (FC 1 539 448 802,68) ;
- *Régie des Voies Aériennes/Go-Pass (RVA)* : FC 31 529 100 256,87 de réalisation sur des prévisions de FC 85 289 410 931,00, soit 36,97% et une moins-value de 63,03 % (FC 53 760 310 674,13) ;
- *Fonds de Contrepartie des Projets* : FC 3 347 169 340,00 de réalisation sur des prévisions de FC 13 711 665 542,00, soit un taux de 24,41% et une moins-value de 75,59% (FC 10 364 496 202,00) ;
- *Fonds Forestier National* : FC 997 220 323,90 de réalisation sur des prévisions de FC 12 562 801 131,00, soit un taux de 7,94% et une moins-value de 92,06% chiffrée à FC 11 565 580 807,10.

4.2. Dépenses

4.2.1. Non-conformité de la gestion aux dispositions légales et réglementaires

Prévues pour FC 375 109 512 016,00, ces dépenses ont été exécutées à FC 250 589 847 129,48, soit 66,80%.

Le tableau ci-dessous illustre la situation des prévisions et exécutions des dépenses des Comptes spéciaux.

Tableau n°15: Exécution des dépenses des comptes spéciaux/Exercice 2015 (en FC)

N°	LIBELLE	PREVISIONS	PAIEMENTS	TAUX
1.	Fonds National d'Entretien Routier (FONER)	116 335 263 548,00	93 197 398 679,70	80,11
2.	Fonds de Promotion de l'Education Nationale (FPEN)	2 839 835 681,00	1 180 769 805,82	41,58
3.	Fonds de Promotion Culturelle (FPC)	6 680 309 309,00	6 830 541 165,39	102,25
4.	Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)	137 110 257 879,00	111 321 416 496,84	81,19
5.	Fonds de Contrepartie des Projets (FCP)	13 711 665 542,00	3 347 169 340,00	24,41
6.	Office de Petites et Moyennes Entreprises (OPEC)	579 967 995,00	2 186 231 060,96	376,96
7.	Régies de Voies Aériennes/Go-Pass (RVA)	85 289 410 931,00	31 529 100 256,87	36,97
8.	Fonds Forestier National (FFN)	12 562 801 131,00	997 220 323,90	7,94
	TOTAL COMPTES SPECIAUX	375 109 512 016,00	250 589 847 129,48	66,80

Source : Cour des comptes suivant données de la DGRC

De manière générale, la Cour des comptes relève que les Comptes spéciaux ne fonctionnent pas conformément à la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques ainsi qu'aux textes légaux organiques et réglementaires respectifs.

A titre illustratif :

1. Non-respect de l'article 64 de la loi relative aux finances publiques qui dispose :

« Si, en cours d'année, les recettes effectives des comptes d'affectation spéciale sont supérieures aux évaluations des lois de finances, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts dans la limite de cet excédent conformément à l'article 129 de la Constitution. Ils sont ratifiés dans la prochaine loi de finances rectificative ».

Le Fonds de Promotion Culturelle (FPC) et l'Office de Petites et Moyennes Entreprises du Congo (OPEC) qui ont réalisé respectivement des plus-values de FC 150 231 856,39 et FC 1 606 263 065,96 n'ont pas signalé à la DRGC l'ouverture des crédits supplémentaires.

2. Mauvaise affectation des ressources aux dépenses relatives à la réalisation des missions dévolues aux Comptes spéciaux

A titre illustratif :

- FFN : 91% des ressources affectées au fonctionnement ;
- FPEN : 63% des ressources affectées au fonctionnement ;

- RVA ((Go-Pass) : 40% des ressources affectées au fonctionnement.

3. Non-respect de l'article 61 alinéa 1^{er} de la loi relative aux finances publiques qui dispose :

« Les opérations des comptes spéciaux sont prévues, autorisées et exécutées dans les mêmes conditions que celles du budget auquel lesdits comptes sont rattachés. Sauf dispositions contraires prévues par une loi de finances, le solde de chaque compte est reporté sur l'année suivante ».

Excepté les cas du FPC et de l'OPEC qui ont réalisé des recettes supérieures aux prévisions, les autres Comptes spéciaux devront reporter, le moment venu, leurs soldes respectifs de l'exercice 2015 sur 2016.

TROISIEME PARTIE :

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

3.1. Conclusion et recommandation sur les Recettes

a) Conclusion

Les réalisations des recettes sont inférieures aux prévisions.

En termes de taux de réalisation, les recettes de toutes natures se présentent comme suit:

- Recettes globales : 65,38% ;
- recettes du Budget général : 67,95% :
 - ✓ Recettes internes ou courantes : 73,62% :
 - Recettes des Douanes et Accises : 71,44% ;
 - Recettes des Impôts hors pétroliers producteurs: 81,27% ;
 - Recettes non fiscales : 74,99% ;
 - Recettes des pétroliers producteurs : 42,25%.
 - ✓ Recettes extérieures : 46,45% :
 - Appuis budgétaires : 0,00% ;
 - Financement des investissements : 48,00%.
- Recettes des budgets annexes : 21,67% ;
- Recettes des comptes spéciaux : 75,64%.

b) Recommandations

La Cour des comptes recommande au Gouvernement de la République, en vue de l'amélioration de la mobilisation des recettes :

- de surveiller les conditions d'octroi d'exonérations d'autant que la Cour des comptes a relevé que, pour l'exercice 2015, sur FC 193,32 milliards, FC 86,59 milliards ont été justifiés en cette matière ;
- d'améliorer le système de collecte de la TVA ;
- d'œuvrer à la réduction du déficit énergétique.

3.2. Conclusion et recommandation sur les dépenses

a) Conclusion

La Cour relève trois (3) principales constatations, à savoir :

✓ **Dépassements des crédits non régularisés en cours d'exercice :**

Au niveau des dépenses courantes, les dépassements des crédits se chiffrent à FC 566 353 099 815,19, soit 13,10% des paiements.

L'article 16 alinéa 1^{er} du projet de loi portant reddition des comptes demande l'ouverture des crédits complémentaires pour leur régularisation.

Quant aux dépenses en capital, les dépassements dans la consommation des crédits ont atteint :

- FC 140 125 641 708,18 au titre des investissements sur ressources propres ;
- FC 86 767 467 166,80 au titre des investissements sur transferts aux Provinces et ETD ;
- FC 261 030 152 106,41 au titre des investissements sur ressources extérieures.

Faute de régularisation, l'article 16 alinéa 2 du projet de loi portant reddition des comptes demande l'ouverture des crédits complémentaires.

✓ **Dépenses exécutées sans crédits, non régularisées en cours d'exercice :**

Sur les dépenses exécutées sans ouverture préalable des crédits de l'ordre de FC 246 785 183 681,27, la Cour des comptes poursuit ses investigations.

Au sujet des dépassements dans la consommation des crédits, la Cour des comptes poursuit ses investigations pour :

- Etablir les responsabilités sur les engagements, liquidations, ordonnancements et paiements des crédits exécutés en violation de l'article 129 de la LOFIP ;

- S'assurer des réalisations physiques des projets et services faits en rapport avec ces paiements dans chaque cas, certains paiements s'étant déjà révélés injustifiés lors des vérifications signalées dans le présent Rapport général.

✓ **Non consommation des crédits par les services :**

Les crédits alloués aux services et non consommés se chiffrent à FC 322 617 705 908,00, soit 3,80% des crédits budgétaires de l'exercice.

La Cour des comptes renouvelle son observation, suivant laquelle, il est admis en finances publiques, qu'un crédit budgétaire confère la faculté et non l'obligation de dépenser. Toutefois, la non libération des crédits n'est pas acceptable pour garantir le bon fonctionnement des services ou soutenir le processus de relance économique du pays.

b) Recommandation

La Cour des comptes recommande au Gouvernement de la République davantage d'efforts pour conformer la gestion des dépenses aux prescriptions de la loi relative aux finances publiques.

3.3. Conclusion et recommandation sur la gestion des Budgets annexes

a) Conclusion

Sur la gestion des Budgets annexes, la Cour des comptes relève que ne sont repris que les Universités, Instituts Supérieurs et Hôpitaux généraux de référence.

Elle relève également la faiblesse des recettes réalisées par ces secteurs qui accusent une moins-value de FC 419.056.333.938,15, soit FC 49.755.985.185,46 pour les Universités et Instituts Supérieurs et FC 369.299.338.752,69 pour les Hôpitaux généraux de référence.

b) Recommandation

La Cour des comptes recommande au Gouvernement de la République de ne plus faire figurer désormais ces Institutions aux Budgets annexes parce qu'elles ne répondent pas aux prescrits de l'article 57 de la LOFIP.

3.4. Conclusion et recommandation sur la gestion des Comptes spéciaux

a) Conclusion

Tant en dépenses qu'en recettes, les Comptes spéciaux ne fonctionnent pas, de manière générale, conformément aux articles 59 à 65 de la LOFIP ainsi qu'à leurs textes organiques.

b) Recommandation

La Cour des comptes recommande au Gouvernement de la République de conformer la gestion des Comptes spéciaux aux dispositions pré rappelées de la LOFIP et de leurs textes organiques.

Ainsi délibéré et statué par la Cour des comptes, siégeant toutes Sections réunies, à son audience du 21 octobre 2016, à laquelle siégeaient Messieurs : Président ai. Ernest IZEMENGIA NSAA-NSAA ; Conseillers KALALA Mwana BANZA, KATENGA FOLO ALEMO, MADUDU FUMA, MBOYO EMPAL EMONZOY, MUKALENGE MUTEMUNAYI, ENGWANDA ELUMBA MEKO, BAKAMBU MORA MAVIOKA, BUKASA TSHIBUYI, MUBIAYI KABANTU, MUFASONI GAPANGU, BOKAKO MULA'NYALI, Natalis BWINO MUGARUKA, Raphaël DIANTES A BELI; Ministère Public : Procureur Général N'KONGOLO TSHILENGU ; Secrétaire Général : Conseiller KITAMBALA N'GBEZE ; Secrétaire Général-Adjoint : Conseiller MWEMA MULUNGI MBUYU.

**Pour le Secrétaire Général
en mission**

MWEMA MULUNGI MBUYU

Secrétaire Général Adjoint

Le Président a.i.

Ernest IZEMENGIA NSAA-NSAA

Table des matières

PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION.....	2
1. Mandat de la Cour des comptes.....	2
2. Objet et portée du contrôle de la Cour des comptes.....	2
3. Conformité aux normes.....	4
4. Prévisions budgétaires de l'exercice.....	4
5. Résultats de l'exécution du budget.....	5
6. Déclaration générale de conformité.....	7
7. Documents requis pour la reddition des comptes.....	7
DEUXIEME PARTIE :ANALYSES DES OPERATIONS D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES N°14/027 DU 31 DECEMBRE 2014.....	11
Chapitre 1 ^{er} : Synthèse des constatations de la Cour Des comptes.....	12
I. REALISATION DES RECETTTE.....	12
1.1. RECETTES DU BUDGET GENERAL.....	12
II. EXECUTION DES DEPENSES.....	14
2.1. Dépenses courantes.....	14
2.2. Dépenses en capital.....	14
III. GESTION DES BUDGETS ANNEXES.....	15
3.1. Recettes.....	15
3.2. Dépenses.....	15
IV. GESTION DES COMPTES SPECIAUX.....	16
4.1. Recettes.....	16
4.2. Dépenses.....	16
CHAPITRE 2 : DEVELOPPEMENT DES CONSTATATIONS.....	17
I. DEVELOPPEMENT DES CONSTATATIONS SUR LES RECETTES.....	17
1.1. Recettes internes.....	17
1.2. Recettes extérieures.....	23
II. DEVELOPPEMENT DES CONSTATATIONS SUR LES DEPENSES.....	25
2.1. DEPENSES COURANTES DU BUDGET GENERAL.....	25
2.2. DEPENSES EN CAPITAL DU BUDGET GENERAL.....	27
2.2.1. DEPASSEMENTS DES CREDITS NON REGULARISES EN COURS D'EXERCICE.....	28
2.2.2. DEPENSES SANS CREDITS NON REGULARISEES EN COURS D'EXERCICE.....	44
2.2.3. FAIBLESSE DANS L'EXECUTION DES PROJETS.....	45
III. DEVELOPPEMENT DES CONSTATATIONS SUR LES BUDGETS ANNEXES.....	46
3.1. Faiblesse des recettes.....	47
3.2. DEPENSES : Non présentation des Budgets annexes en deux (2) sections.....	49
IV. DEVELOPPEMENT DES CONSTATATIONS SUR LES COMPTES SPECIAUX.....	50
- Faiblesse des recettes des Comptes spéciaux ;.....	50
- Non-conformité de la gestion aux dispositions légales et réglementaires.	50
4.1. Recettes.....	50
4.2. Dépenses.....	51
TROISIEME PARTIE :CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	54
3.1. Conclusion et recommandation sur les Recettes.....	54
3.2. Conclusion et recommandation sur les dépenses.....	55
3.3. Conclusion et recommandation sur la gestion des Budgets annexes.....	56
3.4. Conclusion et recommandation sur la gestion des Comptes spéciaux.....	57

